

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

-:-

Vendredi 20 décembre 2024

-:-

Le vendredi 20 décembre 2024, les membres du Conseil départemental des Hauts-de-Seine se sont réunis dans l'hémicycle, au 123 avenue Frédéric et Irène Joliot-Curie à Nanterre.

La séance est ouverte à 9 heures 43 sous la présidence de Monsieur Georges Siffredi, Président du Conseil départemental.

M. le Président.- Mes chers collègues, si vous voulez bien prendre place, notre collègue Monsieur Xabi Elizagoyen va procéder à l'appel.

(Monsieur Elizagoyen procède à l'appel)

Sont présents : MM. Adjroud, Baguet, Mmes Barthélémy-Ruiz, Bécart, Bedin, MM. Benarafa, Berdoati, Mmes Bergerol, Bourg, Brobecker, Charoy, Cillières, MM. Coscas, Courtès, Datcharry, Mme Demblon-Pollet, M. Elizagoyen, Mme Fourcade, MM. Franchi,

Fromantin, MM. Genthon, Godin, MM. Guilcher, Jarry, Lam, Larghero, Mmes Lederman, Léandri, Limoge, Mouaddine, Mmes Pitrou, Pottier-Dumas, MM. Révillon, de la Roncière, Sénant, Siffredi, Mme Tilly, Mme Trichet-Allaire.

Sont représentés : M. Boudy, pouvoir à Mme Bedin
Mme Caullery, pouvoir à M. Révillon
Mme Le Moal, pouvoir à Mme Tilly
M. Muzeau, pouvoir à M. Franchi
M. Ouzoulis, pouvoir à Mme Cillières
M. Timotéo, pouvoir à Mme Trichet-Allaire
M. Weiss, pouvoir à Mme Pottier-Dumas

Est absente : Mme Trichet-Allaire

M. le Président.- Merci.

Mes chers collègues,

Avant de débiter l'examen des rapports, quelques mots concernant Mayotte. Nous avons, les uns et les autres, tous été pris d'effroi face à la catastrophe à laquelle les Mahorais ont été confrontés avec le passage ravageur du cyclone Chido. Le plus jeune des départements français a été frappé de plein fouet. Les images qui nous parviennent sont celles d'un désastre total et la situation humanitaire sur place est dramatique.

Avec nos collègues de l'Association des Départements d'Île-de-France, dans le cadre de notre fonds de solidarité interdépartemental, nous avons donc décidé d'apporter un soutien au Département de Mayotte à hauteur de 100 000 €. Cette subvention est l'expression de nos Départements à la solidarité avec Mayotte.

Le bilan humain, s'il est difficile à estimer aujourd'hui, sera particulièrement lourd. Derrière ces chiffres que nous ne connaissons pas encore, ce sont de trop nombreuses vies qui ont été fauchées brutalement par ce cyclone sur le sol français.

Je vous propose donc, en mémoire des victimes de ce drame, d'observer ensemble une minute de silence au début de notre séance.

(Une minute de silence est observée en mémoire des victimes du cyclone Chido.)

Je vous remercie.

APPROBATION DES DÉBATS

Séance publique du 5 avril 2024

M. le Président.- Nous avons tout d'abord à adopter le procès-verbal de notre séance publique du 5 avril.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Il n'y en a pas.

Je le mets donc aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Le procès-verbal du 5 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

Séance publique du 5 juillet 2024

M. le Président.- Il en est de même pour l'approbation du procès-verbal de notre séance publique du 5 juillet 2024.

Pas d'intervention ?

Même vote : le procès-verbal du 5 juillet 2024 est adopté à l'unanimité.

BUDGET – FINANCES

Rapport n° 24.159 – Ouverture anticipée des crédits d'investissement – Exercice 2025.

M. le Président.- Le premier rapport concerne l'ouverture anticipée de crédits d'investissement pour l'exercice 2025 concernant le budget départemental, le Centre Maternel, la Cité de l'enfance et la Pouponnière.

Je n'ai pas d'inscrit.

Il s'agit de prendre acte.

Nous prenons donc acte pour les quatre délibérations à l'unanimité.

Rapport n° 24.160 – Admissions en non-valeur et créances éteintes 2024.

M. le Président.- Rapport 24.160 : il s'agit d'admissions en non-valeur et des créances éteintes pour l'année 2024.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.161 – Compte-rendu sur la dette.

M. le Président.- Rapport 24.161 : il s'agit du compte-rendu sur la dette.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapport n° 24.162 – Compte-rendu des actions en justice.

M. le Président.- Rapport 24.162 : il s'agit du compte-rendu des actions en justice.

Il s'agit de prendre acte.

Je n'ai pas d'inscrit.

Nous avons donc pris acte à l'unanimité.

Rapport n° 24.163 – Citallia – Commission des marchés – Désignation.

M. le Président.- Le rapport 24.163 concerne Citallia, la Commission des marchés, il s'agit de désigner un élu départemental.

Il vous est proposé la candidature de Madame Natalie Léandri.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE

Rapport n° 24.164 – Compte-rendu des marchés et avenants – Juillet-Août-Septembre 2024 – Compléments sur les périodes précédentes.

M. le Président.- Sur le rapport 24.164, le compte-rendu des marchés et avenants pour les mois de juillet, août et septembre 2024, je n'ai pas d'inscrit.

Il s'agit de prendre acte.

Nous avons donc pris acte à l'unanimité.

AFFAIRES SOCIALES – SOLIDARITÉS

Rapport n° 24.165 – Objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux – Année 2025.

M. le Président.- Nous en arrivons au rapport 24.165 : il s'agit de l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour l'année 2025.

Je donne la parole à Madame Tilly ; ensuite, nous aurons Monsieur Datcharry et Madame Brobecker.

Madame Tilly, vous avez la parole.

Mme Tilly.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Concernant cette question qui a été posée, nous adoptons, comme vous le savez, tous les ans l'objectif annuel d'évolution des dépenses (OAED) des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS). C'est une disposition importante pour nos stratégies, notamment en faveur des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, et notamment des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance, puisque cet OAED fixe le taux d'évolution qui s'applique pour la tarification des prestations fournies par ces établissements et les services notamment habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale du Département.

Comme nous l'avons déjà fait l'an dernier, plutôt que de fixer un taux unique, nous avons fait ce choix d'une approche plus personnalisée, plus différenciée, selon qu'il s'agit d'un établissement d'accueil pour les personnes âgées, pour les personnes handicapées et pour l'Aide sociale à l'enfance. En effet, en fonction de leur domaine d'activité, les établissements n'ont pas la même répartition de charges : les dépenses de personnel, par exemple, pèsent plus lourdement pour les structures d'accueil des personnes handicapées, alors que les établissements pour personnes âgées ont, eux, des frais de structure plus élevés que d'autres ESSMS. Ces taux différenciés de l'OAED nous

permettent ainsi de correspondre mieux et plus finement à la réalité des charges qu'ils assument.

Les charges sont réparties en trois groupes. Comme l'année dernière, nous vous avons proposé ces trois groupes, pour lesquels nous avons calculé le taux d'augmentation en 2025, notamment en fonction des indices prévisionnels d'évolution des prix et des coûts.

Le premier groupe correspond aux charges d'exploitation courantes, c'est-à-dire l'achat, l'énergie, l'alimentation, le nettoyage, etc., notamment à partir de la moyenne des prévisions d'inflation dans ces secteurs ; nous retenons un taux de 1,59 % pour ce premier groupe de dépenses qui concerne les charges d'exploitation.

Le deuxième groupe concerne les dépenses de personnel. Nous prenons en compte la progression de la masse salariale avec le GVT – glissement vieillesse technicité – à 1 %, rehaussé de 0,5 % compte tenu de la nécessité pour certains établissements de recourir à l'intérim, qui a un coût qui n'est pas négligeable, ce qui nous a conduits à fixer ce taux à 1,5 % pour ce deuxième groupe.

Enfin, le dernier groupe, le groupe n° 3, correspond aux dépenses de structure : le loyer, l'entretien, la maintenance des établissements. Nous nous basons sur la moyenne de l'inflation du secteur des services, du salaire moyen et de l'indice Syntec qui mesure l'évolution du coût de la main-d'œuvre essentiellement intellectuelle pour des prestations fournies afin d'arrêter un taux, cette année, à 2,88 % sur ce troisième groupe.

Compte tenu du poids relatif de ces groupes de dépenses dans la structure budgétaire de chaque catégorie d'établissements, nous arrivons à un OAED de 1,96 % pour le secteur des personnes âgées, de 2,44 % pour celui des personnes handicapées ; s'agissant des établissements de l'ASE, nous fixons un taux cette année à 0,5 %, compte tenu notamment des mesures fortes que nous avons prises dans ce domaine depuis plus de deux ans, et également de la volonté de rationaliser les tarifs qui sont pratiqués dans ce secteur, car nous constatons notamment des disparités entre les opérateurs.

Ces taux d'évolution représentent à périmètre constant une augmentation de dépenses pour notre collectivité de 8,1 M€ par rapport à 2024, mais il convenait également de prendre en compte des mesures nouvelles qui sont entrées en vigueur et qui n'apparaissent pas dans cet OAED. Je vous rappelle que celles-ci relèvent à la fois de la disposition légale qui s'impose à nous concernant l'extension du Ségur de la santé aux personnels administratifs, qui représente plus de 8,9 M€, mais aussi de décisions que nous

avons prises afin de continuer à améliorer l'offre de services, avec des créations de postes et des créations de places supplémentaires pour augmenter notre capacité d'accueil dans les trois secteurs concernés. Ces décisions de notre exécutif témoignent concrètement d'une politique toujours volontariste que nous menons et que nous continuons de mener, puisqu'elles mobiliseront 9,7 M€.

Ces mesures nouvelles représentent donc 18,6 M€ de dépenses supplémentaires en 2025, dont :

- 10,5 M€ pour le secteur de l'Aide sociale à l'enfance ;
- 6,5 M€ pour le secteur du handicap ;
- et 1,6 M€ pour le secteur des personnes âgées.

Au total, avec l'évolution par rapport à 2024 et les mesures nouvelles, ce sont en tout et pour tout 26,7 M€ supplémentaires que nous mobiliserons en 2025 sur l'ensemble des établissements sociaux et médico-sociaux du Département.

En votant les OAED que nous vous proposons, c'est donc un engagement de 567 M€ que notre collectivité inscrira dans le budget qui vous sera présenté pour 2025.

Il convient de souligner que depuis 2022, les taux de l'OAED ont entraîné près de 114 M€ de dépenses supplémentaires pour le Département, alors que, je le rappelle, les recettes uniques que sont les DMTO ont chuté dans le même temps de 287 M€.

Cette évolution que nous avons prise en charge dès 2022, je tiens à le souligner, nous n'avons été que quelques Départements à la prévoir.

Vous avez là une illustration très concrète de cet effet ciseau sur lequel notre Président Georges Siffredi nous alerte depuis si longtemps : en trois exercices, les dépenses en faveur de nos établissements ESSMS ont augmenté de plus de 25 %, tandis que nos recettes de DMTO, elles, ont chuté de 40 %.

Malgré ces difficultés, vous le voyez, nous faisons en sorte de maintenir la politique ambitieuse et déterminée qui est la nôtre depuis le début de ce mandat pour soutenir l'ensemble des structures qui prennent soin de nos publics les plus fragiles.

M. le Président.- Merci, Madame Tilly, pour ces informations complètes.
Madame Brobecker ?

Mme Brobecker.- Merci.

Monsieur le Président, chers collègues,

Cette délibération concerne beaucoup d'habitantes et d'habitants de notre département : personnes âgées, personnes en situation de handicap et enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance.

Les enjeux restent importants :

- disposer d'un vrai parcours pour les personnes âgées, en fonction de leurs besoins et envies : maintien à domicile, EHPAD (à repenser pour certains, suite à différents scandales), mais aussi des modalités d'accueil séquentiel avec des EHPAD pivots ;
- renforcer aussi l'offre non médicalisée pour les personnes en situation de handicap ;
- accueillir mieux les enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance, et on voit une évolution positive avec la fin progressive, qu'on espère bientôt définitive, des hôtels.

Il y a des contraintes importantes : métiers en tension, recours massif à l'intérim.

Nous nous félicitons que le Ségur ait été étendu. Nous savons les difficultés à recruter dans ces métiers, difficiles psychologiquement et physiquement et mal rétribués pour certains.

Nous nous abstenons donc, compte tenu des besoins des habitants et des professionnels de ces secteurs, nous regrettons que les taux ne soient pas plus importants.

M. le Président.- Monsieur Datcharry ?

M. Datcharry.- Monsieur le Président, chers collègues,

Concernant ces objectifs de dépenses des services sociaux et médico-sociaux, nous avons certaines interrogations concernant les taux d'évolution des dépenses autorisées qui nous sont annoncés.

Vous nous rappelez la progression de ces taux en 2023 à 2 % et en 2024 à 2,44 % pour le secteur des personnes âgées, 2,58 % pour le secteur des personnes handicapées et 2,58 % pour le secteur de l'ASE, ceci afin de tenir compte du contexte inflationniste.

Ces hausses étaient, en effet, essentielles dans ce contexte.

Néanmoins, pour l'année à venir, des taux inférieurs sont annoncés, au motif d'une désinflation générale et des contraintes liées à l'environnement budgétaire. Sont ainsi prévus :

- sur le secteur des personnes âgées, un taux de 1,96 % ;
- sur le secteur des personnes handicapées, 1,77 % ;
- et sur le secteur des jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance, 0,5 %, soit, sur ce secteur, un retour au taux antérieur à 2023.

Si l'on constate effectivement une tendance à la baisse de l'inflation, nous regrettons cependant ces baisses annoncées concernant les compétences premières de notre collectivité.

Il est essentiel de les maintenir à un niveau de financement ambitieux, sur des services qui s'adressent aux populations les plus démunies de notre territoire et qui ne peuvent faire les frais d'ajustements budgétaires.

Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, l'un et l'autre, pour vos interventions.

Vous nous indiquez que nous aurions pu faire plus en termes d'évolution de taux, mais comme Madame Tilly l'a très bien indiqué, nous avons décidé depuis déjà un an de voter des taux différenciés et de prendre en compte à travers ces taux différenciés des critères qui sont les évolutions dues à chacune de ces activités, en fonction de l'augmentation de l'alimentation, des loyers, de l'inflation, etc. Nous avons donc tenu compte de tous ces facteurs, comme l'an dernier.

Quand vous dites qu'il y a une diminution, vous l'avez dit vous-mêmes, il faut prendre en compte qu'il y a eu une diminution de l'inflation. Cette baisse entraîne aussi une diminution du taux, mais cela ne veut pas dire pour autant qu'il y aurait moins de prise en compte des besoins. En effet, il ne faut pas seulement regarder le taux nominal mais aussi toutes les mesures nouvelles qui ont été indiquées par Madame Tilly et qui représentent des montants importants.

Pour autant – et une fois encore, je ne veux pas faire de polémique politicienne, Monsieur Datcharry, Madame Brobecker –, il me semble que notre Département a, en plus, voté l'extension du Ségur. Beaucoup de Départements ne l'ont pas votée et refusent de la

mettre en application, y compris en Île-de-France, suivez mon regard. En Seine-Saint-Denis, puisque leur budget a déjà été voté, l'OAED est de 0 %. Il me semble qu'à vous entendre, les populations de la Seine-Saint-Denis sont plus en difficulté que les populations des Hauts-de-Seine, il n'est donc pas normal qu'il n'y ait que 0 % chez nos voisins ; déjà, qu'ils fassent les mêmes taux que nous et ils auront vraiment aidé ces populations en difficulté.

Merci à vous.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Les deux groupes d'opposition s'abstiennent.

Rapport n° 24.166 – Plan d'action départemental visant à renforcer l'attractivité du métier d'assistant familial et à améliorer le cadre de vie des enfants placés en famille d'accueil.

M. le Président.- On passe au rapport 24.166, avec le plan d'action départemental visant à renforcer l'attractivité du métier d'assistant familial et à améliorer le cadre de vie des enfants placés en famille d'accueil.

J'ai deux intervenantes : Madame Tilly et Madame Mouaddine.

Madame Tilly, vous avez la parole.

Mme Tilly.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

À l'occasion notamment de la présentation en septembre 2022 de la stratégie en matière d'Aide sociale à l'enfance, le Président Georges Siffredi avait fait de l'attractivité des métiers du secteur social et médico-social, et tout particulièrement du métier d'assistant familial, une priorité.

Cette profession, vous le savez, est confrontée à une véritable crise des vocations, alors que son rôle est essentiel pour accueillir les enfants qui nous sont confiés, car elle constitue une alternative absolument précieuse au placement en structure

spécialisée en proposant un environnement familial particulièrement rassurant pour les enfants.

En 2022 et 2023, nous avons ainsi voté des mesures de revalorisation salariale et nous avons aussi instauré une prime qui tient compte de l'ancienneté, ainsi qu'une prime pour les titulaires du diplôme d'État, dans un double souci notamment de fidéliser les assistants familiaux et de promouvoir cette professionnalisation.

En ce sens, nous avons également renforcé le dispositif de formation continue, avec des temps réguliers dédiés à l'analyse des pratiques professionnelles et des difficultés que les assistants familiaux rencontrent, notamment pour mieux les accompagner et rompre le sentiment d'isolement auquel ils peuvent être confrontés compte tenu des spécificités de leur métier.

La délibération que nous vous présentons aujourd'hui marque donc l'aboutissement du travail qui a été engagé en lien avec les assistants familiaux et nos services, notamment lors d'ateliers qui ont permis de se rencontrer, qui ont été étalés sur plusieurs mois.

Elle représente donc notre plan d'action pour, d'une part, continuer à renforcer l'attractivité et, d'autre part, assurer la qualité d'accueil des enfants en actualisant les allocations qui leur sont versées.

En ce qui concerne les assistants familiaux, dans un souci de clarté et de simplification, nous avons souhaité vous présenter une délibération qui regroupe l'ensemble des éléments qui concernent leur rémunération, puisque nous avons présenté, effectivement, plusieurs délibérations au cours des années précédentes. Vous verrez notamment que cette délibération va rassembler toutes les thématiques concernant les salaires, les allocations, les indemnités de remboursement de frais, qui étaient jusqu'alors contenues dans plusieurs délibérations différentes, ce qui manquait de lisibilité pour les assistants familiaux.

La délibération précise les conditions d'attribution de l'indemnité de 80 % prévue lorsqu'un assistant familial n'accueille pas d'enfant alors qu'il dispose d'une place, ainsi que les montants revalorisés des différentes contributions que nous versons, comme l'indemnité d'entretien, qui est désormais fixée à 20 € par jour quel que soit l'âge de l'enfant, l'indemnité pour les vacances scolaires, ainsi que la participation à l'acquisition d'un vélo ou d'une

trottinette ou encore la création d'une indemnité spécifique pour compenser les difficultés liées à l'accueil d'un enfant dans l'urgence, sans mise en relation préalable.

Le deuxième volet de cette délibération, et elle est particulière, concerne l'accueil de l'enfant. C'est un volet de ce plan qui concerne l'actualisation du montant des allocations destinées à couvrir les frais liés au cadre de vie des enfants et à la qualité de leur accueil. Ainsi, cette allocation mensuelle d'habillement, qui allait de 38 € à 61 €, en fonction de l'âge de l'enfant, passe à une fourchette qui va de 50 à 75 €, montant auquel peut s'ajouter une allocation exceptionnelle de 150 € maximum en cas de placement en urgence ou de constitution d'un trousseau pour le départ d'un jeune en internat ou à l'armée.

Des allocations pour l'achat de fournitures scolaires, pour l'achat de cadeaux pour l'anniversaire de l'enfant et pour Noël, ainsi que pour l'argent de poche, sont également revalorisées.

Et parce que nous voulons encourager la réussite de ces jeunes, nous prévoyons le versement d'une gratification lorsqu'ils passent avec succès des examens, modulée en fonction du diplôme obtenu, cette allocation allant de 41 à 165 €.

Toutes ces mesures, ainsi que leurs modalités de versement, seront détaillées dans le livret pratique que nous remettons désormais aux assistants familiaux. Ce livret permet aussi qu'ils disposent notamment d'une présentation claire et exhaustive des conditions d'accueil des enfants qui leur sont confiés, ainsi que de l'ensemble des indemnités et remboursements auxquels ils ont droit. Ce livret est disponible et très apprécié – je tiens à le dire – des assistants familiaux, mais aussi de tous les acteurs qui travaillent dans ce secteur.

Le rôle des deux cent quatre-vingt-trois assistants familiaux que compte à ce jour notre Département est essentiel pour permettre aux enfants placés sous notre responsabilité de s'épanouir et de préparer leur avenir dans de bonnes conditions, et je tiens, au nom de notre Assemblée, à les remercier publiquement pour leur engagement et leur dévouement dans ce secteur.

Ce plan d'action est un témoignage concret de l'importance que nous accordons à ce métier. Avec les mesures que je viens de vous présenter, nous comptons non seulement fidéliser celles et ceux qui exercent déjà ce métier, mais aussi leur faciliter leurs démarches et être aussi à leur écoute.

Nous comptons aussi, alors que nous observons de nombreux départs en retraite, enrayer la baisse du nombre de candidats à l'agrément d'assistant familial, et notamment susciter de nouvelles vocations pour augmenter notre capacité d'accueil familial.

M. le Président.- Merci.

Madame Mouaddine ?

Mme Mouaddine.- Monsieur le Président, chers collègues,

L'attractivité du métier d'assistant familial est un enjeu stratégique pour notre Département et pour l'avenir de notre politique de protection de l'enfance. Aujourd'hui, ce métier, qui constitue une pierre angulaire de l'accompagnement des enfants les plus vulnérables, traverse une crise profonde.

Avec deux cent quatre-vingt-trois assistants familiaux contre quatre cent quarante en 2018, la baisse continue de leurs effectifs reflète une perte d'attractivité inquiétante. Cette situation appelle une réponse forte et durable, car les conséquences sont directes : moins de familles d'accueil, c'est moins de solutions adaptées pour les enfants confiés à notre responsabilité.

Ce plan d'action présenté aujourd'hui apporte des réponses partielles que nous saluons, notamment la revalorisation de certaines indemnités et la simplification des démarches administratives. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour répondre pleinement aux attentes des professionnels.

Parmi les revendications légitimes, l'ajustement des indemnisations est un point particulièrement criant. Prenons l'exemple de l'indemnité pour les photos de classe, aujourd'hui fixée à 10 €, alors que le coût réel avoisine souvent entre 14 et 15 €, voire plus. Cette différence, apparemment modeste, illustre une déconnexion entre les montants prévus et les réalités du quotidien. Cette situation, répétée sur d'autres aspects, contribue à un sentiment de non-reconnaissance chez les assistants familiaux et ces points doivent être corrigés pour garantir un remboursement équitable et réaliste.

Cet exemple n'est pas anodin. Il traduit la nécessité d'un véritable effort pour reconnaître l'investissement quotidien des assistants familiaux. Ce métier demande un engagement total, souvent au détriment de la vie personnelle. Si nous voulons redonner à

cette profession son attractivité, nous devons agir avec ambition, en alignant les indemnisations sur la réalité et en simplifiant les démarches qui encadrent leur exercice.

Nous voterons pour ce rapport, tout en appelant à un engagement renforcé. Il s'agit ici de poser les bases d'une politique durable, capable de garantir aux enfants accueillis un cadre stable et épanouissant, et aux assistants familiaux une juste reconnaissance de leur rôle essentiel.

Je vous remercie.

M. le Président.- Très bien.

Je voudrais juste dire deux mots sur ce sujet. Effectivement, malheureusement, ce métier, comme d'autres, a tendance à reculer dans tous les Départements. Je dis reculer, pour ne pas dire disparaître, au fur et à mesure de départs à la retraite que nous n'arrivons pas à remplacer.

Un des motifs était probablement, effectivement, salarial. Avec tous les textes qui sont sortis ces derniers temps, renforcés par nos propres délibérations, je crois que l'on peut dire aujourd'hui qu'il y a eu de très fortes avancées et que l'enjeu n'est plus forcément simplement de cet ordre là.

L'enjeu est aussi de revaloriser, et pas que financièrement, ces métiers et d'apporter un soutien à ces familles d'accueil qui, parfois, se sentent isolées alors qu'elles gèrent des publics de plus en plus complexes, il faut bien l'avouer. Or, une assistante familiale n'a pas forcément non plus les mêmes diplômes, la même formation, que peuvent avoir des gens qui travaillent en structure. Je pense que c'est là aussi qu'il faut que nous apportions, au-delà de notre engagement financier, un complément de formation, de soutien, parce que, une fois encore, les publics sont de plus en plus difficiles et l'enjeu n'est pas seulement salarial.

Vous m'avez cité le cas des photographies. Je n'ai pas fait de comparatif exhaustif, parce que nos assistantes familiales sont dans de nombreux départements et les enfants qu'elles gardent sont dans des écoles différentes. Pour être très franc, j'ignore si le prix moyen est à 14 € ou à 10 €, mais en tous les cas, nous en avons discuté avec les syndicats et cela avait l'air de convenir aux uns et aux autres.

C'est normal, vous êtes dans l'opposition. On l'a vu sur le rapport précédent, vous êtes obligés de critiquer. Malgré cela, finalement, vous vous absteniez, et vous ne votiez plus

contre, vous voyez quand même les avancées. Sur ce sujet, c'est pareil, parce que vous n'avez plus que l'exemple de la photo à utiliser. Pour tout le reste, vous n'avez pas souligné les augmentations importantes, et je crois qu'il est plus important, voyez-vous, d'augmenter, comme nous l'avons fait, par rapport à tous les autres Départements, y compris au sein de la Région Ile-de-France, l'allocation scolaire. S'il manque 1 € sur la photo, on les ajoutera. Nous sommes bien plus haut en dotation que les autres Départements, et je tiens les tableaux comparatifs à votre disposition. Je ne voudrais pas faire une fixation sur la Seine-Saint-Denis, mais nous avons certaines assistantes familiales qui travaillent dans ce Département et qui nous ont fait remarquer, puisque je reçois régulièrement les syndicats, que nous faisons beaucoup plus que ce Département et nous ont remerciés.

On peut toujours faire plus, on peut toujours faire mieux, mais je crois que l'essentiel a été fait. Maintenant, ce qu'il faut, c'est vraiment les accompagner.

Merci.

Je mets donc aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Je vous en remercie.

Rapport n° 24.167 – Compte-rendu FSL des 2^e et 3^e trimestres 2024.

M. le Président. - On passe au rapport suivant avec le compte-rendu du FSL pour les deuxième et troisième trimestres 2024.

J'ai deux inscrites : Madame Cillières et Madame Brobecker.

Madame Cillières ?

Mme Cillières. - Merci.

Monsieur le Président, chers collègues,

Concernant ce bilan des aides attribuées au titre du Fonds de solidarité logement pour les deuxième et troisième trimestres 2024, les craintes que nous avons pu exprimer il y a un an sur la crise du logement et les conséquences pour les ménages apparaissent confirmées par les chiffres annoncés dans ce rapport. Malgré une petite remontée au

troisième trimestre, les demandes et aides du FSL Accès restent bien en deçà de ce que nous avons pu connaître par le passé.

Nous connaissons toutes et tous ici la situation économique et sociale qui impacte en premier lieu et fortement celles et ceux qui sont déjà fragilisés et les besoins dans notre département ne baissent pas, bien au contraire.

Ces chiffres semblent souligner à nouveau un fort tassement des rotations dans le logement, et donc une situation qui s'aggrave. Cela vient d'ailleurs conforter les craintes exprimées par l'Union sociale pour l'Habitat lors de son dernier congrès, avec une liste de ménages en attente d'un logement social qui s'allonge et qui continue de s'allonger, dont le chiffre a atteint deux millions sept cent mille personnes au premier semestre 2024.

Cette dégradation s'accompagne d'une baisse du nombre d'agréments de nouveaux logements sociaux dans notre pays et d'un accès à la propriété, on le sait, qui est rendu de plus en plus difficile, avec la forte hausse des taux d'intérêt et les difficultés croissantes pour obtenir des prêts immobiliers.

Le secteur du logement est enfermé dans ce cercle vicieux et ceux qui en subissent les conséquences sont évidemment les ménages les plus modestes et les classes moyennes, qui ne peuvent plus se loger, mais aussi plus quitter leur logement, quand bien même ce logement ne correspondrait plus à leurs besoins.

Monsieur le Président, chers collègues, vous le savez, nous défendons l'urgence à agir à toutes les échelles possibles, et notamment départementale, pour favoriser la construction de logements sociaux partout et pour tous. Nous pensons que notre Département doit aller plus loin et aussi revenir sur des décisions prises qui sont contraires ou qui nous semblent contraires à ces urgences, notamment, vous le savez, celle qui exclut les Villes qui ont plus de 35 % de logements sociaux du soutien du Département pour la construction de logements de financement PLAI et PLUS. Nous pensons qu'il y a vraiment urgence à agir.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Madame Brobecker ?

Mme Brobecker.- Monsieur le Président, chers collègues,

Le non-recours au FSL est coûteux.

Le manque d'anticipation, l'absence de connaissance de ces aides, la crainte de les demander, la précarité relationnelle, les démarches en ligne engendrent des non-recours. Ces non-recours peuvent engendrer des expulsions, qui, outre le coût économique (400 € environ la nuitée en foyer pour un enfant, à mettre en parallèle des dettes), engendrent aussi un coût humain bien plus lourd.

On s'aperçoit que dans nos villes, il y a des non-recours et, malheureusement, souvent par manque d'anticipation, des expulsions. On a demandé en Commission des éléments sur les expulsions pour croiser les différentes données et trouver les moyens d'agir en amont. Malheureusement, les services de l'État ne peuvent pas nous transmettre ces éléments.

Les SST devraient retrouver peu à peu des effectifs en adéquation avec leurs missions, ce qui n'est pas le cas dans tous. Nous savons que vous souhaitez comme nous que le Département puisse fortifier le maillage territorial pour remplir pleinement sa mission de chef de file des solidarités et développer les liens avec les CCAS.

La lutte contre le non-recours doit donc continuer, en croisant les éléments socio-économiques et les niveaux de recours et peut-être expérimenter un « Territoire zéro non-recours » en allant vers les habitants de manière plus volontariste (porte-à-porte, présence sur des lieux de rassemblement...) et s'appuyer sur des accès facilités aux acteurs délivrant des prestations et aides sociales (CAF, CPAM).

Merci.

M. le Président.- Juste un ou deux mots.

Sur l'intervention de Madame Cillières, qui portait plus sur la construction et le manque de logements sociaux que réellement sur le FSL, je crois que notre Département est exemplaire en la matière. En effet notre Office départemental – après, les autres organismes HLM ne dépendent pas de nous, y compris s'ils sont municipaux ou s'il s'agit de sociétés anonymes – continue à produire du logement social dans les différentes villes de notre département grâce, d'ailleurs, entre autres, aux subventions que nous lui versons annuellement. Je vous rappelle qu'il n'y a pas si longtemps, nous lui avons accordé 70 M€ de fonds propres, qui entraînent derrière de nombreux autres millions avec les prêts etc.

que cela ouvre pour pouvoir développer le patrimoine, et ce en particulier dans des villes qui en ont peu et en manquent.

Je crois, d'ailleurs, que nous attribuerons lors de cette séance une subvention importante à un organisme HLM, Hauts-de-Bievre Habitat, pour la ville d'Antony, de l'ordre, de mémoire, de plus de 8 M€, pour lui permettre d'acquérir de nombreux logements qui existent, mais qui étaient dans le parc privé, et qui vont donc être transformés en logements sociaux. Cela permettra ainsi à la Ville d'Antony, Monsieur le Maire, je crois, de ne plus être ville SRU, c'est-à-dire que vous allez dépasser le seuil des 25 % avec cette aide que le Département vous apporte et l'effort que vous faites vous-même en tant que Ville pour financer, qui est loin d'être neutre.

C'est bien ce que nous disions : il faut aussi pouvoir aider les Villes. Ce n'est pas forcément, à l'inverse de ce que vous disiez, qu'elles ne veulent pas produire de logement social ; parfois, bien souvent, elles le veulent, mais c'est cher ; dans certaines villes, c'est beaucoup plus cher qu'ailleurs, et donc il fallait les aider ; c'est ce que nous faisons et il y en a la preuve.

Pour autant, vous nous dites toujours : « Mais dans les villes qui ont plus de 35 %, vous ne financez pas ».

Nous finançons pourtant, mais, c'est vrai, et vous le précisez maintenant, que nous ne finançons pas dans ces villes les PLAI ni les PLUS, nous finançons les PLS, qui sont aussi du logement social, parce que nous prônons la mixité sociale.

Quand vous avez des Villes dans notre département – je l'ai indiqué – qui sont à moins de 25 %, nous les aidons, financièrement, très fortement, pour qu'elles puissent atteindre ce quota, voire le dépasser. Quand vous avez des Villes qui, a contrario, ont 70-75 % de logements sociaux dans leur ville, il n'y a pas de mixité, et faire un peu de PLS – qui reste du logement social – entraîne aussi une mixité.

Je crois que la vie est faite d'équilibres ; on ne peut pas avoir des Villes, je suis d'accord, qui sont en-dessous des seuils, et nous faisons tout pour les aider. A l'inverse, on peut pas non plus avoir des Villes qui continuent à produire, alors qu'elles sont déjà à 70, voire 80 % de logements sociaux. Ce n'est pas en rassemblant comme cela les gens qui peuvent avoir, des difficultés qu'on règle les problèmes. En tout cas, ce n'est pas ma vision, ce n'est pas la vision de la majorité, et donc, nous ne le faisons pas, sauf lorsqu'il s'agit d'opérations de renouvellement urbain à travers « Quartier d'avenir », où là, nous finançons

même les Villes où il y a plus de 35 % de logement social. Nous le faisons dans ce cadre-là car à travers ces opérations, les Villes elles-mêmes considèrent qu'il faut – elles l'ont compris – diminuer leur nombre de logements sociaux. Nous intervenons donc, nous les aidons, dans des opérations où l'on passe de 100 % de logements sociaux à 70 ou 75 %, mais c'est déjà un début, il n'y a plus 100 % de logement social, et là, nous participons au financement des PLAI, puisqu'il s'agit de reconstruction et d'apporter et d'amorcer de la mixité.

Concernant ce que vous avez dit, Madame Brobecker, sur le FSL et les expulsions, justement, le FSL, a pour vocation d'essayer d'éviter les expulsions. L'objectif est de travailler le plus tôt possible, ce que nous faisons, vous l'avez indiqué, à travers nos SST, nos services sociaux, pour venir, dès l'amont, aider nos concitoyens, mais il faut également que les autres intervenants agissent dans ce sens :

- les bailleurs sociaux ; ce sont eux qui, les premiers, savent dès qu'il y a un mois ou deux d'impayé de loyer et nous saisissent ;
- les CCAS, avec qui, je dois le dire, nous travaillons en bonne harmonie, quelles que soient les Villes, et de plus en plus, d'ailleurs, et je m'en félicite.

C'est tout ce travail qui nous permettra d'éviter qu'un certain nombre de nos concitoyens se retrouvent vraiment en difficulté, parce qu'on sait que lorsque l'on a atteint un montant de dettes important, c'est beaucoup plus difficile à régler que si la problématique est prise dès la source, dès le début, et c'est donc ce à quoi nous nous employons les uns et les autres.

C'est peut-être cela aussi qui fait, Madame Cillières, que les montants puissent baisser... enfin, ils baissent, c'est relatif.

À travers nos nouvelles délibérations, où on a beaucoup élargi ce dispositif, vous vous en souvenez, les montants ont énormément augmenté. Là, effectivement, il y a une petite baisse, mais s'il y a une petite baisse, cela veut peut-être dire aussi, et tant mieux, qu'il y a des gens qui sont moins en difficulté parce qu'on prend les problématiques plus tôt et que cela porte ses fruits. Dire qu'il y a un peu de baisse n'est pas forcément négatif ; une fois encore, l'idéal serait qu'il n'y ait plus besoin de FSL, c'est-à-dire que les gens ne seraient plus en difficulté, donc qu'il y ait parfois des baisses ne permet pas de dire : « les gens sont encore plus en difficulté », bien au contraire.

Il s'agit de prendre acte.

On va voter le « prend acte ».

Je suppose que c'est l'unanimité ; pas de problème.

Rapport n° 24.168 – Programme départemental d'insertion 2024-2026.

M. le Président.- Le rapport suivant concerne le programme départemental d'insertion pour les années 2024-2026.

J'ai trois inscrits : Madame Limoge, Madame Mouaddine et Monsieur Adjroud.

Madame Limoge, je vous en prie.

Mme Limoge.- Merci, Monsieur le Président.

Avec plus de 200 M€ consacrés aux parcours en faveur des bénéficiaires du RSA en 2024, le Département soutient une politique aussi ambitieuse que pragmatique en faveur de l'insertion. C'est l'objectif de ce PDI, auquel sont consacrés 4,3 M€ en 2024.

Après une baisse continue du nombre de bénéficiaires du RSA depuis 2021 de plus de 10 %, les chiffres se dégradent et il est à craindre que cela ne s'amplifie, compte tenu de la dégradation économique dans notre pays.

Élaboré en associant largement les professionnels de terrain, les espaces insertion, les SST et, bien évidemment, France Travail, ce PDI 2024-2026, qui s'appuie sur l'expertise reconnue de l'agence Activity', doit nous permettre de répondre aux besoins de ces publics en grande difficulté.

Agir sur les freins à l'emploi, faire monter les compétences et développer l'emploi de transition, ce sont les axes forts de ce PDI qui témoigne de notre volonté d'agir sur tous les leviers dans une démarche opérationnelle, pour permettre un accompagnement intensif et adapté à chacun, dans une démarche de responsabilisation.

La levée des freins sociaux à l'emploi est le préalable indispensable à l'élaboration d'un projet personnel et professionnel. C'est pourquoi le Département propose, en lien avec ses partenaires, des dispositifs d'orientation vers les parcours de soins, des ateliers pour renforcer la confiance en soi, des actions de remobilisation par le théâtre et, bien entendu, des parcours d'enseignement en français, pour ne citer qu'eux.

Le défaut de qualification est un des principaux obstacles à l'embauche et cette tendance s'accroît, alors que dans le même temps, de nombreux secteurs peinent à recruter sur les métiers dits « en tension ».

Avec notamment le dispositif « pôle d'orientation » proposé par l'agence ActivitY', ainsi que les stages de montée en compétences numériques ou les aides individuelles personnalisées pour la formation, ce PDI propose un parcours de découverte métier et des formations en articulation avec les actions de levée de freins à l'emploi.

L'expérience étant souvent un facteur déterminant de la décision d'embauche, le PDI parie sur la mise en activité des demandeurs d'emploi et les emplois de transition. C'est l'objectif du déploiement des contrats uniques d'insertion – parcours emplois compétences financés par le Département : quatre-vingts en 2024, avec un objectif de cent cinquante en 2025. C'est également l'objectif des dispositifs portés par ActivitY' dans le soutien aux structures d'insertion par l'activité économique, avec notamment le « Club business » et la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics du Département. Plus de cent vingt mille heures d'insertion ont été proposées entre janvier et octobre 2024.

Chers collègues, ce programme départemental d'insertion est plus que jamais en cohérence avec toute l'action départementale que nous soutenons, il s'attache à ne laisser personne au bord de la route, à accompagner chaque Altoséquanaïs, quel que soit son parcours de vie.

Merci.

M. le Président.- Merci.

Je donne la parole à Madame Mouaddine.

Mme Mouaddine.- Monsieur le Président, chers collègues,

Notre groupe s'abstiendra sur ce programme départemental d'insertion.

La lutte contre l'exclusion socioprofessionnelle, ainsi que le soutien aux allocataires du RSA pour l'accès à des formations de qualité et à des conditions d'emploi dignes et durables sont des préoccupations fortes de notre groupe.

Ces questions sont au cœur des compétences départementales et la mise en œuvre d'un programme d'insertion ambitieux est un enjeu essentiel.

Nous rejoignons, d'une manière générale, les trois grandes orientations énoncées par votre programme :

- remobiliser et agir sur les freins à l'emploi ;
- orienter et faire monter en compétences ;
- accompagner progressivement vers l'emploi.

Nous partageons également votre volonté d'établir des dispositifs d'accompagnement en matière de santé et de logement, en particulier – on vient d'en parler – le recours au FSL pour améliorer l'accès au logement. Toutefois, nous pensons que ce programme ne va pas assez loin sur cette question. Une véritable réponse structurelle à la crise du logement passe par un renforcement de l'offre de logement social, notamment en soutenant les Villes qui souhaitent construire au-delà des seuils de la loi SRU, et en obligeant celles qui ne respectent pas ces engagements à prendre leurs responsabilités. Vous connaissez notre position sur ce sujet.

Au-delà de ces aspects, les mesures d'aide à la maîtrise des outils numériques, la facilitation de l'accès à la formation et le développement de l'insertion par l'activité économique vont dans le bon sens.

Le soutien à l'exercice de la parentalité et les solutions pour la garde d'enfant pourraient également être positifs, même si nous avons de fortes réserves sur les conditions de mise à disposition de places en crèches, en particulier dans un contexte de tensions sur le recrutement dans ce secteur, mais aussi de municipalisation des crèches et de désengagement du Département sur cette question ces dernières années ; ma collègue Hélène Cillières y reviendra tout à l'heure.

Nous sommes également très circonspects sur les partenariats établis dans le cadre de ce programme avec des associations membres du Groupe SOS. Nous avons récemment évoqué en Commission permanente le cas de l'association Joséphine, qui est à nouveau mentionnée dans ce programme. On peut ajouter ici aussi l'association Wimoov, qui propose des solutions de mobilité et qui fait aussi partie du Groupe SOS. Nous le redisons, le financement du Groupe SOS, connu pour approche néolibérale de l'économie sociale et solidaire, pour ses pratiques managériales problématiques et ses activités parallèles avec des proches du Président de la République, n'est pas compatible avec le mode d'action que nous devrions promouvoir pour accompagner nos concitoyens les plus en difficulté et lutter contre l'exclusion.

Plus largement, je voudrais, pour conclure, revenir sur notre opposition de fond à la réforme nationale de l'accompagnement des allocataires du RSA, qui encadre ce programme départemental d'insertion, une réforme, nous l'avons déjà dit également, largement dénoncée par les organisations syndicales et associatives pour son caractère coercitif et stigmatisant et dont le mécanisme de contrôle et de sanction prochainement mis en œuvre occulte les véritables freins structurels à l'emploi.

Nous pensons que la philosophie de cette réforme n'ouvre pas la voie à une politique d'insertion socioprofessionnelle durable, plus humaine et respectueuse de nos concitoyens rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur Adjroud ?

M. Adjroud.- Monsieur le Président, chers collègues,

Nous commençons à penser que nous ne verrions pas ce PDI en 2024. Nous sommes heureux qu'il soit enfin inscrit à l'ordre du jour de cette dernière séance de l'année.

Plus sérieusement, nous sommes conscients de la difficulté de construire ce type de document planificateur et stratégique face à des « grandes réforme » gouvernementales qui font souvent office de coups politiques et d'effets d'annonce et dont les décrets sont, de notoriété publique, vagues et mal ficelés. Charge ensuite aux collectivités et aux institutions de trouver des solutions, tant bien que mal, pour les mettre en place. Nous apprécions donc les difficultés auxquelles nous faisons collectivement face à cause de l'inconséquence des deux, trois, quatre, cinq, six gouvernements, peut-être, que nous aurons à subir, malheureusement, les prochains mois.

Cela étant dit, vous ne serez peut-être pas surpris, nous nous abstiendrons sur ce PDI 2024-2026, et ce, pour quatre raisons.

Premièrement, nous remarquons que ce programme 2024-2026 n'est pas interdépartemental, comme le précédent. Si, contrairement à son prédécesseur, ce programme 2024-2026 ne comporte pas de volet interdépartemental, prévoit-on une mise à jour en collaboration avec le Conseil départemental des Yvelines ? Sinon, que devient l'agence ActiviY', qui est censée piloter la politique interdépartementale 78/92 ? Si

l'insertion est de nouveau entièrement de notre ressort, qu'apportera cette agence que nos propres services ne peuvent pas offrir ? On constate qu'en dépit d'une mise en page moins chargée, ce plan départemental d'insertion proposé aujourd'hui est de loin plus complet que le rapport d'activité 2023 du GIP.

Deuxième point qui nous interpelle : le manque de recul de ce plan. Le précédent PDI n'avait pas de titre ; celui-ci s'intitule : « *Fédérer les solutions au service de la reprise d'activité des bénéficiaires du RSA* ». Cela nous interroge, car si la gestion du RSA constitue évidemment le cœur, statutairement, de la compétence départementale d'insertion, nous pensons qu'il faut envisager l'insertion avec un vrai recul pour pouvoir vraiment mettre en place une politique efficace dans ce domaine et prendre toute notre place de « pilote et chef de file » des politiques d'insertion sur notre territoire, comme le préoyaient les différentes lois de décentralisation, celles de 2003 ou de 2004 en particulier. En effet, le RSA est la dernière étape, la fin d'un parcours classique d'insertion, c'est la partie immergée de l'iceberg de l'insertion et nous pensons qu'un bon pilote ne peut pas considérer que la partie submergée n'est pas son problème et qu'elle peut être laissée aux bons soins de la CAF ou de France Travail.

Le nombre de bénéficiaires du RSA dans notre département, vous le soulignez, baisse d'année en année, pour atteindre à peu près de vingt-neuf mille foyers aux derniers chiffres, soit à peu près cinquante mille personnes couvertes. En comparaison, il y a actuellement soixante-neuf mille chômeurs de catégorie A, dont la majorité sont des jeunes employés qualifiés et cadres, et le chômage des jeunes est dans une dynamique de hausse. Un phénomène qui touche en particulier les jeunes issus de catégories sociales moins favorisées et, a fortiori, sans réseaux. En effet, comme le démontre l'enquête annuelle de Sciences Po sur l'embauche des jeunes diplômés, que je cite : « *Le stage et le réseau sont toujours les principaux tremplins vers l'emploi* ». Quelles sont les propositions pour ces jeunes diplômés ? Quelles sont les solutions mises à leur disposition, mis à part de quitter le département, voire la France, parce qu'on le sait, c'est souvent, pour beaucoup de ces jeunes, une issue pour aller chercher un emploi, et un meilleur, ailleurs – ce n'est pas toujours le cas une fois qu'ils ont fait ce choix, mais, on le voit sur nos territoires, c'est une solution choisie – ou bien doivent-ils attendre de finir au RSA pour être pris en charge ?

Troisièmement, nous saluons la volonté d'accompagner les bénéficiaires du RSA et de les rendre acteurs de leur parcours, mais nous notons la persistance d'une certaine résistance à la mise en application de ce principe.

Entre l'inscription automatique à l'accompagnement global France Travail – qui concernera d'ailleurs tout le foyer, conjoint inclus, qu'il ou elle le veuille ou non –, la signature d'un contrat de suivi d'insertion obligatoire et des sanctions si le bénéficiaire ne montre pas patte blanche à chaque étape, où exactement se situe la place d'acteur du bénéficiaire ? C'est exactement, d'ailleurs, ce type de méthode quelque peu rigide, bien connue des chômeurs inscrits à France Travail, anciennement Pôle Emploi, qui, pour beaucoup, les aura menés à finir au RSA, et ce n'est pas en apportant un accompagnement global en parallèle que cela résoudra le problème de l'inadéquation de la méthode pour ce public souvent fragile et précaire.

Investir dans le préventif plutôt que de ne miser que sur le curatif et le coercitif nous paraît être une meilleure approche. On sait, et le diagnostic territorial attaché à ce programme le confirme, que les personnes isolées, avec ou sans enfant, sont les plus à risque de décrochage professionnel, ainsi que les personnes malades ou atteintes de handicap, encore une fois, ce public ne correspond pas vraiment au vivier espéré par ce rapport pour remplir les métiers des filières en tension, métiers qui sont souvent d'une pénibilité importante.

De meilleurs leviers existent, par exemple la mobilisation d'un accompagnement MDPH via la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, afin d'obtenir des aménagements de postes et de maintenir ces personnes dans l'emploi. Nous saluons, à ce sujet, le travail entrepris par la MDPH et par sa Directrice, Madame Tran, et les résultats commencent à arriver. Nous espérons qu'en poursuivant les efforts entrepris, les délais de traitement des dossiers continueront à aller en diminuant, parce que c'est vraiment quelque chose de central dans le travail d'insertion et de maintien dans l'emploi de ces personnes.

Pour finir, nous aimerions proposer un changement de cap pour la politique départementale d'insertion, vers plus de préventif, comme je le disais, de qualitatif et de long terme.

Sur ce dernier point, nous tenons à saluer quelques points de ce plan départemental d'insertion, en particulier le focus sur l'accompagnement des familles monoparentales, un groupe que l'on sait surreprésenté parmi les bénéficiaires du RSA, ainsi

que l'inclusion d'un bilan santé dans l'accompagnement global, mais certains points sont absents et mériteraient d'être considérés ; par exemple, l'accompagnement vers un travail pérenne et à temps complet, si c'est possible, pour les bénéficiaires concernés. On sait qu'il y a un taux de temps partiels subis, notamment pour les femmes, important. En effet, la création de micro-entreprises n'est pas vraiment une solution adaptée à la sortie du RSA – d'ailleurs, je crois que ce PDI le reconnaît également –, et n'entraîne qu'une sortie des dispositifs, donc des statistiques, mais pas de la précarité, et idem pour les temps partiels subis – comme je le disais à l'instant – par les femmes.

« Remettre les gens au travail » ne peut pas être une fin en soi. Il faut une approche plus globale, qui inclut un travail sur la qualité des emplois accessibles aux personnes entamant un parcours d'insertion. Et pour cela, il faut oser sortir de nos sillons et silos et aller interroger des experts en termes de protection des travailleurs, en particulier les syndicats, qui ont une expertise et une expérience certaines en la matière, dont je trouve que l'on se prive, en tout cas dans ce qui en ressort, dans ce programme, et des représentants des bénéficiaires de nos dispositifs.

Nous ne pouvons également pas oublier que tout le monde n'est pas en mesure de travailler et, parfois, que cette incapacité, temporaire ou perpétuelle, ne peut remettre en cause le droit à l'insertion de tout individu dans notre société. La participation pleine et entière d'une personne à notre vie collective peut passer par bien d'autres biais, qu'ils soient citoyens, militants, bénévoles, solidaires. Les chiffres, les objectifs, nous aident à mesurer l'impact de nos politiques publiques, mais c'est la qualité des liens que nous aidons à tisser qui est le vrai marqueur de notre action.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Je ne sais pas si Madame Limoge veut, avant que je vous réponde sur deux ou trois points...

Mme Limoge.- Je veux bien juste intervenir sur deux points que je connais mieux que les autres.

Vous parlez de l'agence ActivitY', vous demandez si elle va continuer à intervenir. En fait, elle continue d'intervenir, puisque dans les équipes de l'agence ActivitY', il y a des

agents dédiés à notre territoire, qui font un travail important, qui bénéficient de l'expertise qui est acquise sur le département des Yvelines, puisqu'il y a une plus grande ancienneté dans ce département. Ce travail concerne l'animation du « Club business » en faveur des structures de l'insertion par l'activité économique et des structures du handicap qui permet de leur faire rencontrer les acteurs de l'économie plus classique, et donc de développer leur activité, et, en contrepartie, d'engager des bénéficiaires du RSA. Tout cela procède d'une dynamique importante. Il y a d'autres volets portés par l'agence ActivitY', mais, en tout cas, son activité en faveur de ce programme d'insertion est pleine et entière, avec une vraie expertise qui bénéficie au Département.

Vous parlez des jeunes, qui est un sujet très important. Je vous rappelle que le Président Georges Siffredi a souhaité qu'au cours de ce mandat, nous investissions le secteur de la formation et l'apprentissage, même si cela ne relève pas du domaine de compétences du Département. Pour autant, on est sur un territoire où on voit bien qu'on a une capacité à mettre en relation des offres des entreprises privées, des collectivités, qui sont nombreuses, avec les plus jeunes, les jeunes diplômés notamment, et tout particulièrement ceux qui n'ont pas de réseau, alors que nous, le réseau, nous sommes en capacité de le mobiliser. C'est ce que nous faisons dans le cadre du programme d'apprentissage, où nous mobilisons tous les acteurs pourvoyeurs d'emplois, d'offres d'apprentissage ou de stages, les entreprises privées, les collectivités locales ; nous avons un partenariat avec les acteurs de La Défense pour que les jeunes puissent avoir accès à des offres, nous avons mis en œuvre une plateforme qui s'appelle « Découvrez l'apprentissage dans les Hauts-de-Seine », qui a recensé cette année près de deux cent vingt offres d'apprentissage et qui est en développement constant, avec des focus métiers, des conseils d'orientation à l'égard des jeunes. Enfin, dans le cadre de ce programme, nous portons un projet « Découverte des métiers » en direction des jeunes de l'ASE.

Bien que ce ne soit pas notre compétence, nous investissons largement ce sujet de la jeunesse, parce que, effectivement, comme vous le dites, c'est avec une orientation précoce et une offre de réseau à ceux qui en ont le moins que nous pourrions prévenir ce sujet de l'insertion.

Voilà ce que j'avais à ajouter, Monsieur le Président. Merci.

M. le Président.- Merci, Madame Limoge.

Sur la loi, l'un et l'autre, vous avez dit que vos groupes étaient contre. Très bien, mais c'est la loi, et je considère que nous avons bien fait d'anticiper, puisqu'elle va s'appliquer à compter du 1^{er} janvier à tous les Départements. Nous avons donc bien fait, je pense, d'avoir anticipé d'un an en accord avec France Travail pour regarder les choses de près. D'après ce que je crois en savoir, les gens accueillis par les services, en grande partie, sont plutôt satisfaits de la façon dont nous mettons en œuvre, en tous les cas dans notre Département, ce plan. Comme vous l'indiquez, parfois, les précisions ne sont pas si fortes que celles-là, mais quelque part, je ne m'en plains pas, parce que cela nous donne des marges de manœuvre. On demande souvent à pouvoir nous-mêmes mettre en œuvre des choses, à avoir un peu plus de décentralisation. Même si ce n'est pas voulu vraiment, le fait que ce soit, comme vous l'avez indiqué, plus que flou et qu'il soit difficile d'élaborer un plan nous permet de faire le nôtre et de l'adapter, puisque, malgré ce que vous en dites, dans les Hauts-de-Seine, en tous les cas, ceux qui en bénéficient sont plutôt satisfaits.

Sur le fond, nous avons quand même, Monsieur Adjroud, certains publics prioritaires. Vous nous parlez de jeunes diplômés, etc., mais nous avons à intervenir, en particulier, en premier lieu, me semble-t-il, sur les gens qui sont le plus éloignés de l'emploi, c'est notre vocation première. Je crois que ce travail qui a été mis en œuvre maintenant depuis un certain temps, y compris avec ActiviY' et tous les services, porte ses fruits, malgré tout. Si nous regardons le nombre de BRSA que nous avons au troisième trimestre 2021, il était de trente-deux mille sept cent soixante-dix-huit allocataires, au troisième trimestre 2024, nous en sommes à vingt-neuf mille cent quarante-trois, c'est-à-dire une baisse de trois mille six cent trente-cinq. Je pense donc que le travail qui est fait commence à porter ses fruits.

Pour autant, concernant les jeunes diplômés, vous disiez qu'ils pouvaient partir ailleurs, mais nous sommes quand même dans un département qui leur offre pas mal de débouchés, puisque nous avons la chance d'avoir de nombreuses entreprises, qui agissent dans différents secteurs, que ce soit *high-tech*, IA... beaucoup de secteurs qui concernent de jeunes diplômés – s'ils ne trouvent pas chez nous, ailleurs, dans le reste de la France, effectivement, cela doit être encore plus compliqué, mais en tout cas, chez nous, il y a ce potentiel. Le travail que nous conduisons en partenariat depuis de nombreuses années avec la Chambre des métiers, la Chambre de commerce et les entreprises de notre territoire pour regarder cela, est fondamental.

Comme l'a dit Madame Limoge, il y a aussi, et on y accorde beaucoup d'importance, l'apprentissage. Nous-mêmes, nous donnons l'exemple en la matière, puisqu'en 2024, Monsieur le Directeur, je crois que nous avons une centaine d'apprentis au sein même des services départementaux et nous essayons de faire en sorte qu'au niveau des entreprises, au niveau d'autres collectivités, il en soit de même.

Il y a également des publics, qui ne sont pas des BRSA, dont on s'occupe aussi d'une certaine façon et au plus proche, mais d'une façon différente que par France Travail : à travers la Politique de la Ville. Dans tous nos marchés, nous imposons des heures ; je crois que ce sont cent vingt mille heures que nous avons dernièrement. On travaille en bonne collaboration avec les associations qui traitent de cela et les communes pour arriver à offrir des heures d'insertion à des jeunes des quartiers dits « Politique de la Ville » qui ne sont pas des BRSA. On essaye de toucher, comme vous l'avez indiqué, le plus grand nombre possible de gens, qu'ils soient jeunes ou moins jeunes, pour les orienter vers un emploi et, si possible, pérenne.

J'en finirai avec la MDPH. Vous avez souligné, et je vous en remercie, les efforts qui sont faits par nos personnels pour améliorer les choses. On arrive à mieux recruter, mais l'augmentation des dossiers fait qu'on a du mal à résorber le stock, et là où on a encore quand même – il faut bien l'avouer – du mal à recruter, c'est maintenant sur les médecins eux-mêmes. Là, j'avoue que cela reste toujours un peu compliqué, à l'inverse des autres postes.

Je crois qu'on a fait le tour du sujet.

Je mets donc aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Les deux groupes de l'opposition.

La Majorité vote pour.

Rapport n° 24.169 – Mise en œuvre des actions de la convention départementale pour l'insertion et l'emploi dans le cadre de la réforme France Travail – Places en crèche.

M. le Président.- Nous passons au rapport 24.169, pour la mise en œuvre des actions de la convention départementale pour l'insertion et l'emploi dans le cadre de la réforme France Travail, et en particulier pour les places en crèche.

J'ai deux inscrits : Madame Cillières et Monsieur Adjroud.

Mme Cillières.- Merci.

Monsieur le Président, chers collègues,

L'accès à un mode de garde de son ou ses enfants reste pour de trop nombreuses familles un obstacle, faute de places d'accueil suffisantes dans les structures collectives.

Cette convention entre l'État et le Département visant à permettre l'accès à une place en crèche aux personnes bénéficiaires du RSA doit, bien sûr, être soutenue, pour faciliter le quotidien, l'accès à une formation ou le retour à l'emploi de ces personnes, en particulier les mères isolées qui sont très durement touchées et fragilisées par la crise économique et l'inflation que connaît notre pays.

Nous regrettons toutefois que ce rapport ne dise pas un mot de la situation d'extrême tension que connaît le secteur de la petite enfance. Ce secteur est, en effet, plongé depuis plusieurs années dans une grave crise en termes de places, de recrutement, de rémunération des personnels...

Le parallèle avec le secteur des EHPAD, dont nous aurons à parler par la suite, semble évident.

Dans les Hauts-de-Seine, après le désengagement du Département dans ce domaine de la petite enfance avec la municipalisation des crèches, pour les Villes qui assurent aujourd'hui cette mission première de service public, ces dépenses importantes à leur charge rendent difficile, bien souvent, toute création de nouvelle structure d'accueil publique, alors que les besoins sont criants.

Comme pour tous les services publics en tension, c'est le secteur marchand à but lucratif qui se développe, dans une logique de rentabilité en totale opposition avec ce que devrait être un grand service public national de la petite enfance, et pour de nombreuses familles, de toute façon, ces modes de garde privés sont beaucoup trop chers.

Nous pensons qu'il y a vraiment besoin d'actions d'ampleur en faveur de l'offre publique collective de la petite enfance dans notre département, dans l'intérêt des Altoséquanaises et des Altoséquanais.

Pour finir, en lien avec cette nouvelle délibération et ce nouveau financement, notre groupe souhaiterait pouvoir avoir communication d'un récapitulatif global des financements dédiés par le Département au financement de l'ensemble des modes d'accueil de la petite enfance.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur Adjroud.

M. Adjroud.- Monsieur le Président, chers collègues,

Comme je vous le disais sur la précédente délibération, nous sommes contre la réforme imposant les heures d'activité obligatoires et nous pensons également qu'une autre politique départementale de l'insertion est possible, c'est d'ailleurs pourquoi nous nous sommes abstenus sur le PDI, mais nous sommes évidemment favorables à un partenariat renforcé entre tous les acteurs de l'insertion sur notre territoire et pour le subventionnement de modes de garde pour les familles monoparentales.

Dans ce cadre, nous trouvons que réserver des places en crèches est une bonne chose. Malheureusement, cela ne règle pas le manque de places général en crèches ni le manque de moyens humains, comme l'expliquait très bien ma collègue Cillières à l'instant.

De plus, le territoire couvert par ces places est plutôt restreint, car il ne concerne que quatre villes, dans le Nord et le centre du département : Clichy, Nanterre, Gennevilliers et Suresnes. Espérons que nous serons en mesure d'élargir ce dispositif à l'avenir et d'augmenter l'offre publique de places de crèches sur tout le territoire.

Nous voterons donc pour ce rapport.

M. le Président.- Merci.

Pour vous répondre, puisque ce rapport concerne la mise à disposition de places pour personnes en recherche d'emploi – votre intervention est largement allée au-delà en parlant des crèches et de l'accueil de la petite enfance, très bien – je rappelle simplement

que ce n'est pas une dépense obligatoire des Départements, Madame Cillières. Notre Département aide encore, et énormément, les collectivités locales, puisque non seulement, dans les Contrats de Villes – que vous votez pour vos Villes et que vous ne votez pas, d'ailleurs, pour les autres Villes –, figurent, lorsque vous le décidez, des subventions d'investissement pour les nouvelles crèches. En parallèle, nous subventionnons tous les ans et régulièrement les places en fonctionnement, donc nous apportons une aide aux Communes en investissement et en fonctionnement, alors que ce ne sont pas des compétences obligatoires. Au vu des difficultés, qui ne vous auront pas échappé, de l'ensemble des Départements, qui sont confrontés à l'effet ciseau dont nous parlons régulièrement avec l'augmentation des dépenses de solidarité et la baisse des ressources, je ne crois pas trop m'avancer en disant que nous sommes quasiment le seul ou l'un des seuls Départements qui continuent à financer les Communes concernant la petite enfance.

Sur le fait du manque de places, et une fois cela dit, je ne crois pas que ce soit, justement, un problème, y compris pour les Communes, de créer des crèches. Je crois que le véritable problème pour les Communes, comme pour nous à un moment donné, est un problème de personnel. J'en veux pour preuve une Commune que je connais bien, qui est la Ville de Châtenay-Malabry, qui vient d'ouvrir deux crèches récemment, d'inaugurer deux crèches supplémentaires, mais qui tournent à moitié de capacité, parce que la Ville n'arrive pas à recruter d'EJE et d'auxiliaires.

Quand on dit que ce sont des métiers – cela a été dit par l'un d'entre vous – qui ne sont pas assez rémunérés, etc., je crois que c'était assez vrai il y a quelque temps, mais que cela l'est moins aujourd'hui, parce que, là aussi, il y a eu quand même des textes qui ont nettement amélioré les choses, mais, effectivement, les jeunes vont moins vers ces métiers que par le passé. Donc c'est par manque, une fois encore, de personnel que des crèches n'ouvrent pas, voire, dans certaines communes, ferment, et faute de personnel, pas de moyens.

Il me semble, d'ailleurs, avoir reçu un courrier d'un Maire récemment du Nord du Département, et, je crois, plutôt, d'une de vos communes, me disant qu'il était contraint de fermer par manque de personnel, si ma mémoire est bonne. Ce n'est pas parce qu'il ne veut pas financer ou parce qu'il fait mal son travail en tant que Maire, je ne le pense pas un seul instant, mais s'il n'arrive pas à recruter, il n'arrive pas à recruter.

Vous pouvez me raconter qu'on ne donne pas assez ; d'abord, on donne, et on donne ce qu'il faut, mais même si on donnait plus, s'il n'y a pas de personnel et que vous n'arrivez pas à recruter, je ne vois pas ce qu'on peut faire de plus.

Il faut donc réfléchir à comment on peut arriver à réinciter les jeunes à aller vers ces métiers. Lorsque nous parlions tout à l'heure, dans le rapport précédent, avec Madame Limoge, du travail avec ActivitY'. Vous l'avez signalé, Monsieur Adjroud, ce domaine fait partie des métiers en tension. Vous disiez que les métiers en tension sont souvent des métiers difficiles ; je veux bien, mais à ce moment-là, tout est difficile. Si, maintenant, être auprès des enfants, on considère que c'est un métier difficile... Or, c'est aussi un métier en tension et je pense que là, on doit pouvoir agir aussi avec ActivitY' pour faire en sorte que des jeunes aient envie d'aller vers ces métiers.

Je mets aux voix.

Si j'ai bien compris, le groupe dont vous faites partie, Monsieur Adjroud... est pour, comme la majorité, et le groupe de Madame Cillières s'abstient ?

Mme Cillières (hors micro).- Nous sommes pour aussi.

M. le Président.- Vous êtes pour aussi, c'est donc l'unanimité.

Je vous en remercie.

M. Adjroud.- Monsieur le Président, si je puis me permettre ?

M. le Président.- Oui

M. Adjroud.- Simplement, puisque vous évoquez les métiers de la petite enfance, sur la pénibilité de ces métiers...

M. le Président (hors micro).- Non, je n'ai pas dit que...

M. Adjroud.- ... je crois qu'elle est largement démontrée.

Je crois que, sans me tromper, vous avez été Maire...

M. le Président (hors micro).- Oui...

M. Adjroud.- ... et été confronté aussi aux problématiques liées aux difficultés des métiers de la petite enfance, sur le port de charge répété, sur des problèmes de posture, sur le bruit... Ce sont des métiers qui sont sûrement agréables parce qu'on est auprès de ce qu'il y a de plus beau au monde, à savoir les enfants, mais qui restent quand même difficiles lorsque, parfois, on a quinze, vingt ou trente enfants à gérer.

M. le Président.- Oui, mais si on part de ce principe, si on considère que tous les métiers sont difficiles et que plus personne ne veut les faire, je ne sais pas comment les gens vont continuer à travailler s'ils n'arrivent pas à faire garder leurs enfants.

M. Adjroud.- Il faut travailler sur la pénibilité, comme on le fait dans nos Villes.

M. le Président.- Regarder sur la pénibilité, mais il faut aussi peut-être arriver à un moment donné à ce qu'il y ait aussi des reconversions possibles...

M. Adjroud.- Exactement !

M. le Président.- Tout simplement ! On n'est pas obligé de faire toute sa vie le même travail ! C'est d'ouvrir des possibilités de changer d'emploi par des formations ou même...

M. Adjroud.- Nous convergeons.

M. le Président.- ... au sein des différentes administrations, avoir des passerelles, pour se reconvertir. Sinon, à un moment donné, il faut quand même...

M. Adjroud.- Je me retrouve plus dans cette issue.

M. le Président.- Oui, mais, pour moi, c'était cela. Je n'ai pas dit que ce n'était pas pénible, j'ai dit : à un moment donné, si tout est pénible... Je pense qu'il y a plus pénible

que d'être EJE et, une fois encore, cela ne veut pas dire qu'au bout de dix ans, vingt ans, trente ans...

M. Adjroud.- Il y a toujours plus pénible.

M. le Président.- Mais, vous savez, il y a d'autres métiers comme cela, parce que la pénibilité n'est pas que physique. Si je prends les métiers socio-éducatifs ou sociaux, je pense qu'avec l'évolution des problèmes et des publics qui sont de plus en plus difficiles, trouver quelqu'un aujourd'hui pour rester vingt ans, trente ans, au sein d'un SST ou au sein d'un CCAS devient de plus en plus compliqué pour ces gens-là.

M. Adjroud.- C'est d'ailleurs le travail qu'on fait dans nos Villes sur la reconnaissance de la pénibilité, vous avez raison.

M. le Président.- Là, ce n'est plus seulement physique, c'est psychologique.

M. Adjroud.- Bien sûr.

M. le Président.- On est tous d'accord, c'est donc l'unanimité.

Je vous en remercie.

Rapport n° 24.170 – Revenu de solidarité active – Avenant à la convention de gestion – Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine.

M. le Président.- Sur le rapport 24.170, qui concerne le revenu de solidarité active, un avenant à la convention de gestion avec la Caisse d'allocations familiales, je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 24.171 – Autonomie – Subventions exceptionnelles 2024.

M. le Président.- Rapport 24.171 : il s'agit de subventions exceptionnelles pour l'année 2024 concernant l'autonomie.

J'ai deux inscrites : Madame Fourcade et Madame Cillières.

Madame Fourcade, vous avez la parole.

Mme Fourcade.- Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, ce rapport revient sur un sujet qui vous tient à cœur tous, j'en suis certaine, qui est la situation financière de nos EHPAD dans le département des Hauts-de-Seine, situation qui n'est pas spécifique à notre territoire, qui est une situation partagée au plan national. Des rapports récents estiment à environ 85 % les EHPAD qui sont en difficulté financière, pour des raisons qui sont à la fois liées au contexte financier, avec une forte inflation, des difficultés qui sont liées à ce qui s'est passé après le Covid, avec des taux d'occupation qui ont du mal à remonter pour un certain nombre d'entre eux, et, plus largement, cela rejoint la discussion que l'on vient d'avoir, sur un modèle de gouvernance et un modèle de recrutement qui est un peu à bout de souffle, puisque la population qui est maintenant hébergée dans les EHPAD, vous le savez tous, est de plus en plus dépendante, avec des charges en soins qui s'avèrent de plus en plus lourdes, qui pèsent sur les charges de ces établissements, avec un dispositif de financement aujourd'hui qui ne répond pas parfaitement à ces nouveaux besoins.

C'est dans ce cadre que le Département des Hauts-de-Seine, de manière très volontariste, a pris à bras-le-corps ce sujet, bien sûr en lien avec nos partenaires, puisque je rappelle que la gouvernance des EHPAD est partagée avec l'Agence régionale de santé sur la partie soins et le Département sur la partie hébergement, et on assure le contrôle et les inspections en lien avec l'ARS.

Un audit a été mené par la direction de l'Autonomie du Département auprès d'un échantillon de vingt-cinq EHPAD publics et privés non lucratifs sur les quarante et un que compte le département des Hauts-de-Seine, et cet audit a permis d'évaluer de manière très fine les difficultés ciblées que rencontrent un certain nombre d'EHPAD.

Cet audit a donné lieu à un premier versement de subventions en 2023, subventions de 1,5 M€ qui ont été distribuées à six EHPAD et quatre Services d'aide à domicile.

Cet accompagnement financier, donc, a été mené à la fois par le Département et par l'État, puisque c'est un des volets du plan d'urgence qui a été voté dans le PLFSS 2024, donc 100 M€ au niveau national et la somme pour le Département des Hauts-de-Seine était de 2,5 M€, si je ne me trompe pas.

Pour autant, cette année, malheureusement, la situation n'est pas meilleure, et donc le Département, là encore, a voulu poursuivre cet accompagnement financier de manière exceptionnelle ; je pense qu'on peut souligner la volonté du Président de, justement, se mettre en situation de pourvoir en attendant une réforme des EHPAD digne de ce nom dans une loi vieillissement qu'on attend tous, de manière à pouvoir, là encore, cibler ces aides sur des établissements qui ont été évalués conjointement par l'Agence régionale de santé et le Département comme étant prioritaires par rapport à cette aide financière.

Et donc, en 2024, et c'est le rapport que nous vous soumettons, la somme allouée sera de 1,5 M€ du côté du Département et, du côté de l'État, donc de l'Agence régionale de santé, 2,6 M€. Dix EHPAD sont concernés, ils sont listés dans ce rapport.

En conclusion, je dirai qu'effectivement, on peut tous se féliciter de cette décision de notre Département d'accompagner ces établissements, ce qui ne résout pas – je l'ai dit en introduction – le problème plus profond que rencontrent ces établissements, qui nécessite, de toute façon, une réflexion nationale, bien évidemment.

Pour information, on a un certain nombre d'expériences qui se passent sur le territoire qu'il va falloir suivre de près, notamment des rapprochements d'EHPAD avec des établissements hospitaliers de territoire – c'est le cas dans notre commune de Neuilly-sur-Seine –, avec une mise en place d'une direction commune, justement dans une perspective de mutualisation d'un certain nombre de postes de fonctions support entre établissements EHPAD et hospitaliers et possibilités de parcours professionnels. On l'a évoqué pour la petite enfance mais c'est également le cas pour ces métiers dans les EHPAD, les personnels qui travaillent dans ces EHPAD sont, eux aussi, soumis à des conditions de travail extrêmement difficiles, à la fois sur le plan physique, mais surtout aussi psychologique, et donc il est intéressant d'ouvrir la possibilité à ces jeunes aides-soignantes

ou ces jeunes auxiliaires qui sont auprès des personnes âgées très dépendantes d'avoir des perspectives de carrière par des rapprochements avec des établissements du territoire. Cela fait aussi partie d'une réflexion qu'il faut avoir sur l'attractivité de ces métiers qui peinent, comme pour la petite enfance, aussi dans nos établissements.

Voilà l'objet du rapport que nous vous soumettons et qui, j'espère, rencontrera votre adhésion.

M. le Président.- Merci.

Madame Cillières ?

Mme Cillières.- Merci.

Monsieur le Président, chers collègues,

À la lecture du rapport qui nous a été soumis pour cette séance, on prend la mesure de la situation difficile, comme cela a été dit, de plusieurs EHPAD publics de notre département et, évidemment, c'est très alarmant.

On soutiendra, bien sûr, l'aide de 1,5 M€ proposée pour cette année pour ces dix EHPAD publics qui ont sollicité le soutien du Département.

Il est précisé toutefois dans le rapport que les demandes d'aides reçues s'élèveraient à plus de 10 M€, donc on ne peut que s'inquiéter de ce qui pourrait advenir en 2025.

Dans tous les cas, cela a été dit aussi, de nombreuses alertes ont été adressées aux pouvoirs publics nationaux depuis maintenant plusieurs années.

Dans un rapport sénatorial qui a été rendu public fin septembre, sur les sept mille cinq cents EHPAD de France, deux tiers sont aujourd'hui en déficit, avec un risque accru en cette fin d'année de cessation de paiement ; c'est deux fois plus qu'en 2020. Pour les seuls établissements publics, qui représentent 44 % des EHPAD en France, le déficit total est estimé dans le rapport à 800 M€.

On l'a dit, en plus de la forte inflation et de l'impact de la crise du Covid, la baisse des taux d'occupation pèse lourdement sur ces établissements, aggravée aussi par les scandales passés révélés dans le livre de Victor Castanet et par l'enquête menée d'ailleurs dans notre département.

Un appel a été lancé en septembre par dix-huit fédérations et organisations professionnelles du secteur, appel à faire de l'accompagnement du grand âge une priorité. Elles demandent un plan d'urgence pour 2025 à 1,4 Md€ pour les EHPAD et les Services à domicile. Je crois que dans le premier PLFSS de 2025, il y avait à nouveau 100 M€ prévus par le désormais ex-gouvernement, donc on est très, très loin du compte.

Monsieur le Président, je souhaitais profiter de ce rapport pour peut-être proposer que notre Assemblée porte fortement auprès du futur gouvernement l'urgence à adopter un véritable plan d'urgence budgétaire pour les EHPAD publics.

Notre groupe s'associe pleinement à cet appel de septembre de tous ces organismes du secteur à faire de l'accompagnement du grand âge une priorité nationale.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je crois qu'on ne peut que partager ce que vous avez dit. Effectivement, le rapport sénatorial cible très bien les choses, et indique clairement que nous avons effectivement de nombreux EHPAD, et pas que dans notre département, qui sont en très, très grande difficulté.

Pour autant, nous, à côté de l'État, même s'il ne fait pas assez, une fois encore, nous ne sommes pas obligés de faire. Malgré cela, nous faisons pour aider, parce que cette dépense en investissement ne fait pas partie, même si cela joue sur des EHPAD et de la solidarité, de nos dépenses obligatoires. Cette action relève d'une volonté de notre part, et ce dans un contexte également très contraint pour nous. Une fois encore, vous le verrez lorsque nous discuterons budgétairement, malgré ce que l'on en pense, y compris notre Département, nous subissons l'effet ciseau et malgré cela nous continuons et essayons de continuer à agir là où il le faut pour que nos concitoyens en pâtissent le moins possible.

Pour autant, je crois qu'indépendamment des financements, et Madame Fourcade l'a plus ou moins évoqué, il faudrait qu'on ait un nouveau texte de loi qui clarifie les choses.

On ne va pas rentrer dans le débat, mais simplement en deux mots, puisque vous me demandez de porter auprès du prochain gouvernement... Si j'ai envie de porter quelque chose, c'est que je considérerais, comme pour la prévention, qu'il faut que nous soyons en amont, que l'on soit tout seul à la rigueur et qu'on ait les mains un peu plus libres encore pour le maintien à domicile, voire pour les maisons d'accueil, mais qu'en revanche, pour les

EHPAD... Là aussi, il faut être cohérent, si l'on veut renforcer et rester le plus longtemps possible, comme le souhaitent les gens, à domicile, en réalité, quand on arrive à l'EHPAD, c'est qu'on est dans une situation qui est plus médicale, qui demande plus d'accompagnement médicalisé, et donc, à ce moment-là, il s'agit d'une politique de santé, ai-je envie de dire. Cela relèverait alors plus, à mon sens, de l'État, plutôt que l'on soit mélangé à chaque fois avec l'ARS, et donc que l'État, à travers l'ARS ou je ne sais pas qui, s'occupe des EHPAD et qu'il nous laisse nous occuper intégralement du maintien à domicile avec les collectivités locales, parce que vous y participez aussi, par la livraison des repas, etc. Ce serait une vraie décentralisation et on pourrait monter un certain nombre de choses. On n'en est pas là, mais je vous ai dit ce que j'en pensais.

Pour autant, il faut voir comment, d'ici là, de toute façon, on peut au mieux sauver les EHPAD publics et associatifs publics dans leurs difficultés.

Je mets donc ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.172 – Conseils de famille des pupilles de l'État des Hauts-de-Seine – Désignation.

M. le Président.- On passe au rapport 24.172, pour les Conseils de famille des pupilles de l'État, pour des désignations.

J'ai une inscrite : Madame Mouaddine.

Mme Mouaddine.- Monsieur le Président, chers collègues,

Les Conseils de famille des pupilles de l'État jouent un rôle crucial dans la prise des décisions qui concernent l'avenir des enfants confiés à la protection de l'État.

Ce rapport en lien avec la désignation des représentants au sein de ces Conseils de famille soulève pour nous une question de principe. Si la loi permet d'élargir la composition, il est regrettable que vous n'ayez pas saisi l'opportunité d'assurer une représentation plus large et diversifiée des sensibilités politiques présentes au sein de l'Assemblée départementale.

Lors de la Commission des affaires sociales, Madame Fourcade, élue de la majorité, qui intègre cette instance, a affirmé représenter la pluralité. Nous avons toutefois une autre conception de ce que cette pluralité devrait signifier. À nos yeux, elle passe par une représentation de la diversité politique territoriale, mais aussi sociale, essentielle pour garantir une prise en compte des réalités diverses de notre département. Il existe des sujets dont l'importance et la gravité devraient dépasser les clivages politiques, ceux de l'intérêt de toutes et tous. Il est regrettable que cela n'ait pas été pris en compte. Notre groupe avait d'ailleurs formulé une demande dès le début du mandat pour intégrer cette instance sans succès.

Nous restons convaincus qu'une ouverture aurait permis de mieux répondre aux enjeux portés par cette mission essentielle.

En conséquence, tout en soulignant l'importance des Conseils de famille et leur rôle, nous proposons un vote d'abstention sur ce rapport pour marquer notre regret face à l'absence d'une véritable démarche pluraliste.

Merci.

M. le Président.- À partir du moment où il n'y a que quelques postes... Je veux bien, et tous les endroits où on a pu jouer la pluralité, il n'y a pas eu de problème, on vous a demandé de désigner des représentants, lorsqu'ils sont nombreux à siéger dans les instances. Là, en l'occurrence, c'est très faible, et je veux bien de la pluralité, mais c'est quand même mieux d'avoir dans ces Conseils d'administration des gens qui portent la voix de la Majorité et pas de ceux qui votent contre ce que décide la Majorité... quoi que vous vous absteniez de plus en plus, mais vous ne votez pas encore pour. Je pense que pour représenter la Majorité, pour l'instant, il vaut encore mieux qu'il y ait des gens de la Majorité ; vous n'êtes plus très loin, mais il y a encore un peu de parcours, donc on en reparlera pour ces nominations.

M. Jarry (hors micro).- On peut noter votre conversion partielle au social, le retour du social appelé de nos vœux !

M. le Président.- Vous devriez, du coup, en être très satisfait !

M. Jarry (hors micro).- On est content de vous avoir convaincus.

M. le Président.- Il n'y avait pas besoin de me convaincre beaucoup, Monsieur Jarry...

(Intervention hors micro de Monsieur Jarry)

M. le Président.- Il suffisait de venir voir. Je sais bien que Châtenay-Malabry est loin de Nanterre, la ville préfecture, mais il fallait simplement venir voir ce qu'on faisait à Châtenay-Malabry depuis vingt-cinq ans, ce que ne faisaient pas, d'ailleurs, vos amis avant, qui ont géré cette Ville pendant soixante-quinze ans, mais bon...

Cela étant, on vous propose de désigner :

- pour le Conseil de famille n° 1 : Madame Bergerol et Monsieur Franchi ;
- pour le Conseil de famille n° 2 : Madame Fourcade et Madame Léandri.

Je mets donc aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Les deux groupes d'Opposition...

M. Benarafa.- Non, ce sera NPPV pour nous.

M. le Président.- Donc votre groupe ne prend pas part au vote et le groupe de Monsieur Datcharry s'abstient.

PRÉVENTION ET POLITIQUE DE LA VILLE

Rapport n° 24.173 – Institut des Hauts-de-Seine – Subvention 2025.

M. le Président.- On passe au rapport 24.173, pour l'Institut des Hauts-de-Seine, la subvention 2025.

J'ai deux inscrits : Madame Pottier-Dumas et Monsieur Adjroud.

Mme Pottier-Dumas.- Merci, Monsieur le Président.

Nous restons sur un rapport à vocation sociale, Monsieur Jarry pourra le noter et l'apprécier à sa juste valeur, puisque ce rapport va nous permettre de verser pour l'année 2025 2 895 870 € très précisément, c'est-à-dire près de 2,9 M€, pour l'Institut des Hauts-de-Seine qui a fêté en 2024 ses trente ans et qui, vous le savez, propose des actions de prévention et de solidarité à vocation sociale dans les trente-six communes de notre département. Pour l'année 2023, ce sont ainsi cent quarante mille habitants des Hauts-de-Seine qui ont été soit informés, soit touchés directement par les actions de l'Institut, qui, je le rappelle, a donc quatre publics cibles :

- d'abord, la jeunesse ;
- ensuite, les femmes ;
- ensuite, les seniors actifs ;
- et enfin, les personnes âgées.

Pour rentrer un peu plus dans le détail de ces dispositifs que nous connaissons bien, pour la jeunesse, nous retrouvons, par exemple, le forum Giga la Vie ou encore la campagne Sourire hôpitaux et Sourire de Noël pour les enfants qui sont accueillis dans les hôpitaux.

Il y a également la campagne « Toutes culottées », qui fait partie des actions sur lesquelles l'Institut des Hauts-de-Seine est mobilisé. Toutefois, j'attire votre attention sur le fait que la campagne « Toutes culottées » bénéficie d'une enveloppe qui lui est propre et qui est hors de ce rapport, puisque nous avons voté lors de notre dernière séance une convention de 495 600 €, donc près de 500 k€, pour cette campagne « Toutes culottées » qui intervient dans les collèges auprès des jeunes filles.

Nous avons également, pour les femmes cette fois-ci, le réseau de l'École française des femmes, qui est financé grâce aux subventions de ce rapport. Une nouveauté cette année, le Département va aller chercher pour ce réseau de l'École française des femmes 200 k€ de fonds européens ; nous savons combien il est difficile de constituer ces dossiers et d'aller chercher ces fonds, mais le Département, cette année, fait l'effort de le faire et c'est une bonne chose. Pour rappel, l'École française des femmes est destinée à promouvoir et faciliter l'intégration à la société

française de femmes de nationalité étrangère et elle compte depuis septembre 2024 et l'ouverture d'une nouvelle école à Bagneux sept écoles.

Nous trouvons aussi dans les actions à destination des femmes les tournées du Bus Santé Femmes ou encore le site Femmes-monoparentales.

Enfin, sur les seniors, nous avons le forum Giga seniors ou encore les campagnes Sourire d'été et Sourire de Noël.

Pour les plus observateurs et observatrices d'entre nous, vous avez peut-être remarqué que le dispositif Juvenior ne fait plus partie de ce rapport. C'était un dispositif qui avait été créé fin 2016, expérimenté à Châtenay-Malabry et à Fontenay-aux-Roses, puis à Clichy. Il avait pour objectif de favoriser l'activité et l'autonomie des seniors en s'appuyant sur une plateforme numérique, plateforme qui proposait un suivi et une écoute personnalisés, adaptés à la situation de chacun, avec des recommandations en matière de santé, d'activité et de loisirs.

Or, depuis 2024, l'agence interdépartementale AutonomY a lancé un nouveau dispositif : la plateforme numérique « Mon espace autonomie », dont l'objectif est précisément d'assurer un accompagnement complet des seniors à leur domicile avec l'appui d'un référent unique de parcours pour chaque bénéficiaire. Cette solution novatrice vise à repérer précocement les fragilités liées au vieillissement avant leur apparition et à les prévenir pour une réponse adaptée, donc on comprend que ce volet prévention santé de Juvenior pourra désormais être assuré de manière plus efficace via « Mon espace autonomie » et c'est une bonne chose.

Quant à la dimension animation et loisirs du programme Juvenior, elle est aujourd'hui très largement déjà assurée par les Communes et les CCAS.

Pour résumer, ce rapport nous permet d'adopter une subvention de près de 2,9 M€ pour l'Institut des Hauts-de-Seine, auxquels nous ajoutons les près de 500 k€ pour l'opération « Toutes culottées » votés par ailleurs, plus les 200 k€ de fonds européens que le Département ira chercher. Ce sont donc près de 3,6 M€ pour ce plan d'action du Département en faveur de la prévention et des solidarités à vocation sociale.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup, Madame Pottier-Dumas.

Monsieur Adjroud ?

M. Adjroud.- Monsieur le Président, chers collègues,

Premièrement, je vais lever tout suspens, nous voterons évidemment pour cette délibération visant à octroyer une subvention de 2 895 870 € à l'association Institut des Hauts-de-Seine.

Nous souhaitons une nouvelle fois saluer ici, en séance plénière, le travail effectué par l'Institut des Hauts-de-Seine, sous la direction de Madame de Kerprigent, qui, je le sais, nous regarde depuis le public, avec des dispositifs qui vont vers :

- vers les seniors avec Giga seniors, Juvenior, Sourire d'été ou Sourire de Noël ;
- vers les femmes avec l'École française des femmes, le Bus Santé ou Juste

Elles ;

- et vers les jeunes avec Giga la Vie – que j'ai eu grand plaisir à accueillir à Châtillon récemment, avec Giga seniors, qui ont fait, les deux, salle comble –, Giga sourires et le dispositif « Toutes culottées », qui prévoit la distribution de 15 000 culottes menstruelles à l'ensemble des collégiennes de la cinquième à la troisième, ainsi que l'animation d'ateliers de prévention par des sages-femmes.

Deux points de bémol et d'amélioration que je souhaitais ajouter à ce propos laudatif.

Le bémol, vous l'imaginez bien, concerne la suppression quelque peu arbitraire et sans concertation par le Département du dispositif Juvenior, pour des raisons budgétaires, je l'imagine, qui connaissait un succès certain dans les villes où il était déployé, qui, je ne crois pas, sera comblé par ce que propose l'agence AutonomY, car il allait tout de même un peu plus loin que ce qu'évoquait Madame Pottier-Dumas ; on en a d'ailleurs parlé en Commission. Je remercie d'ailleurs ma collègue Astrid Brobecker pour sa mobilisation pour tenter de faire revenir le Département sur cet arbitrage budgétaire.

Pour ce qui est de l'amélioration, c'est, comme je l'ai déjà précisé l'année dernière, la nécessité, à mon sens – et je ne crois pas être seul, en tout cas, je pense que dans mon groupe, on le pense globalement –, d'apporter une action de prévention parallèle au dispositif « Toutes culottées » notamment en direction des jeunes garçons, afin d'avoir un dispositif complet pour l'ensemble de ce public collégien. Lors d'apartés, je crois que l'année dernière, on avait évoqué la possibilité que ce soit sur cette année, mais je ne le

retrouve pas, donc je me permets de vous relancer ici en séance plénière, Monsieur le Président.

M. le Président.- Deux éléments.

Le premier sur la suppression « arbitraire »... Attendez, c'est quand même nous qui avons décidé de créer la chose quand cela n'existait pas et, me semble-t-il, à titre expérimental. Cee n'est pas, après, le Maire de la commune qui va me donner l'autorisation de continuer ou d'arrêter. Nous lui apportons un plus, mais nous restons quand même décideurs, me semble-t-il. Nous sommes ici une Assemblée, qui a le droit de porter ou non un certain nombre d'initiatives. Or, ce n'est pas qu'une question budgétaire, mais lorsque les choses sont difficiles, on regarde de plus près, et les doublons ne servent à rien.

D'ailleurs, j'en veux pour preuve que c'était expérimental sur trois communes, il y en a trente-six, cela fait quatre ans que c'est expérimental, donc à un moment donné, soit on arrête l'expérience, soit on la développe. Eh bien, on a décidé de la développer sur les trente-six communes, mais avec AutonomY', parce qu'en même temps, et vous l'avez dit vous-même, l'Institut fait d'autres choses, qui n'étaient pas prévues il y a quelque temps, comme « Toutes culottées » et comme, demain, je l'espère, effectivement, associer et faire vis-à-vis des garçons. Je ne le perds pas de vue, je vous ai dit qu'on était pour et je crois que cela se met en place, d'ailleurs, peut-être un peu plus lentement que souhaité mais cela se met en place. Par Mon Espace Autonomie, on va faire quelque chose qui est à trois cent soixante degrés sur le maintien à domicile. Cette partie-là va se substituer, et dès 2025, donc rapidement, à ce que faisait l'Institut simplement sur trois communes.

À partir de là, il reste quoi ? Il restait les sorties. Je ne dis pas que ce n'est pas important, les sorties des aînés, mais les Villes le font. D'ailleurs, sur les trois villes, je crois que les trois ou au moins deux d'entre elles m'ont fait savoir qu'elles allaient reprendre cela à leur compte, parce que, par leur CCAS, elles organisaient déjà des sorties pour les aînés. J'ai presque envie de dire que cette partie était concurrentielle pour les Villes, parce que nous, comme nous avons des moyens, que nous avons de moins en moins, Monsieur Jarry, nous faisons cela gratuitement, alors que les CCAS et les Villes, qui ont moins de moyens, faisaient payer aux aînés, même si ce n'était pas grand-chose, un petit quelque chose, donc, quelque part, ce n'était pas bien, parce qu'on mettait en difficulté certains Maires, Monsieur Adjroud, et il me semble que ce n'était pas chez vous, c'était à Fontenay, pas à Châtillon.

Je crois qu'il n'y a aucun problème de fond en réalité, sauf si on veut en créer. Le service essentiel, qui était à titre expérimental, va être assuré et développé par E-Autonomie, cela ne sert à rien d'avoir des doublons. Le restant sert, mais c'est plus du loisir, et le loisir peut être repris par les Villes, qui en font déjà beaucoup, en tous les cas, cela ne pose pas de problème majeur à mon sens.

M. Adjroud.- Monsieur le Président, pourrions-nous avoir un bilan comparatif fin 2025 sur le résultat de l'expérimentation Juvenior – puisque c'était une expérimentation – et...

M. le Président.- J'aimerais bien !

M. Adjroud.- ... la réalité opérationnelle de ce que fait l'agence AutonomY ?

M. le Président.- Oui, il n'y a pas de problème, on l'aura, mais, vous savez, les bilans, il y a des choses qui sont très bien faites, mais, parfois, il est difficile d'avoir, selon les secteurs d'activité, de vrais bilans...

M. Adjroud.- Choisir ces indicateurs.

M. le Président.- ... et je ne vous cache pas que j'attends aussi impatiemment certains bilans.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?...

(Madame Cillières demande la parole.)

Oui, Madame Cillières ?

Mme Cillières.- Vous me permettez une remarque, s'il vous plaît ?

M. le Président.- Je vous en prie.

Mme Cillières.- Merci, Monsieur le Président.

En tant qu'élue de Bagneux, je voulais souligner...

M. le Président.- ... que, par contre, chez vous, on ouvre...

Mme Cillières.- Absolument ! Je tenais à le souligner...

M. le Président.- ... ce qui me semble important !

Mme Cillières.- Oui, c'est vrai, une nouvelle École française des femmes...

M. le Président.- Parce que Monsieur Adjroud nous dit qu'on supprime les loisirs, mais il ne dit pas qu'on ouvre une École des femmes à Bagneux, ce qui me semble être important, mais, vous voyez, que ce n'est pas de faire des économies, Monsieur Adjroud, c'est d'être là où il le faut et comme il le faut.

Madame Cillières, je vous en prie, pour nous dire que c'est bien ! *(Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

Mme Cillières.- Que l'Institut des Hauts-de-Seine fait de belles choses, effectivement, je confirme.

M. le Président.- Oui, mais l'Institut des Hauts-de-Seine fait de belles choses parce qu'il met en œuvre notre politique !

Mme Cillières.- Soit... En tout cas, sur l'accompagnement des femmes apprenantes...

M. Jarry (hors micro).- Attention à la gestion de fait.

M. le Président.- Vous savez, la gestion de fait, d'abord, je ne suis pas dedans, mais à un moment donné, il faut arrêter aussi, parce que l'Institut vit par les moyens qu'on

lui donne, donc ne pas dire que cela met en œuvre une politique que nous souhaitons serait une aberration, et j'assume : ils mettent en œuvre ; ils ont des idées, ils nous les communiquent, mais ils mettent en œuvre la politique décidée par le Département, et c'est pour cela que nous finançons.

Madame Cillières, ne vous laissez pas interrompre par Monsieur Jarry. *(Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

Mme Cillières.- Non... Je tenais à souligner l'ouverture cette année, puisqu'on a démarré à Bagneux l'École française des femmes, pas de façon optimale, parce qu'on attend encore nos nouveaux locaux, mais on aura le plaisir de l'inaugurer le 7 mars prochain, me semble-t-il, si je ne me trompe pas, ensemble.

Je voulais aussi souligner la qualité du dispositif « Toutes culottées », qu'on a eu le plaisir d'accueillir à Bagneux par trois fois ces dernières semaines, l'engagement des intervenantes, la qualité des échanges avec ces jeunes filles ; les sixièmes étaient concernées cette année, toutes les jeunes filles étaient concernées, c'était vraiment quelque chose de qualité. Je crois que ce qui s'est passé là dans les deux collèges publics de Bagneux, avec la mobilisation de l'infirmière scolaire aux côtés de l'Institut des Hauts-de-Seine, qui a pu accueillir les garçons dans un groupe spécifique, me fait plaider pour réfléchir ensemble à proposer quelque chose qui intègre aussi les garçons, qui sont visiblement très en attente aussi de discussions sur l'ensemble de ces thématiques.

Vous dire notre satisfaction, en tout cas, de tout ce qu'on a pu lancer en 2024 avec l'Institut sur Bagneux.

Merci.

M. le Président.- Merci, Madame Cillières, de dire qu'effectivement, à travers l'Institut, on mène, et depuis maintenant de longues années une action utile – Monsieur Jarry, quand vous disiez tout à l'heure « un retour au social », il me semble que l'Institut fonctionne depuis de nombreuses années dans notre département et agit au plus près de nos concitoyens et toujours en collaboration avec les trente-six Communes pour améliorer les choses, et donc il n'y a pas eu là d'interruption, me semble-t-il, par rapport à ce que vous aviez l'air de dire il y a un moment.

M. Jarry (hors micro).- Vous n'étiez pas arrivé à la Présidence.

M. le Président.- Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

(Remarque hors micro de Monsieur Jarry)

C'est quand même dingue...

M. Jarry (hors micro).- Je vous félicite !

M. le Président.- Ah ! Alors c'est bien ! Mais quand c'est comme ça, mettez le micro, que ce soit dans les comptes-rendus ! *(Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

M. Jarry.- Je vous félicite de votre conversion des politiques sociales !

M. le Président.- Merci, Monsieur Jarry. Je n'en attendais pas moins de vous.

ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

Rapport n° 24.174 – Rapport 2023 sur l'égalité entre les femmes et les hommes du Département des Hauts-de-Seine.

M. le Président.- On passe au rapport suivant, le 24.174 : il s'agit du rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes sur notre Département.

J'ai trois inscrites : Madame Bedin, Madame Genthon et Madame Trichet-Allaire.

Madame Bedin, vous avez la parole.

Mme Bedin.- Bonjour, Monsieur le Président, et bonjour à tous.

Dans la droite ligne de l'échange que nous venons d'avoir sur les actions menées par l'Institut en faveur des femmes et sur le fait que le Département agit depuis plusieurs décennies sur ces sujets-là, je suis très heureuse de présenter le rapport 2023 sur la situation et les actions menées en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur notre territoire, un rapport qui, comme habituellement, vous le savez, comporte deux volets :

- le premier qui parle de la politique RH menée en interne de notre collectivité avec les données statistiques et les actions menées et qui est en droite ligne et en conséquence du rapport social unique qui vous sera également présenté lors de cette séance ;

- le deuxième volet qui présente les politiques publiques transverses et le suivi de nos actions pluriannuelles, puisque vous savez qu'il y a presque deux ans, nous avons voté une politique pluriannuelle en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et également pour lutter contre les violences faites aux femmes ; c'est donc cette première année, l'année 2023, de cette politique que nous allons présenter ici.

Évidemment, le rapport est complet, je ne vais pas le présenter dans son entièreté, mais revenir sur quelques faits marquants.

D'abord, trois éléments sur la politique RH, la politique en matière d'égalité femmes-hommes menée au sein de notre collectivité, une politique très volontariste.

D'abord, quelques indications sur la place des femmes dans notre collectivité, dans les effectifs. Elle est très largement majoritaire, à 71 %, mais avec, et c'est conséquent, une répartition qui varie énormément selon les catégories de métiers, selon les filières, puisqu'il y a 97 % de femmes dans la filière médico-sociale et que, bien sûr, comme c'est un sujet sociétal, les filières sociales et administratives restent les plus féminisées.

Quelques évolutions à signaler, et positives, là-dedans : on a atteint la parité (50/50) sur les filières techniques et on constate une augmentation des femmes dans les métiers d'ingénieurs, ce qui est donc une bonne nouvelle, également une légère hausse dans les fonctions d'encadrement et nous sommes à parité sur les postes de directeur, d'adjoint et de chef de service. Ça, c'est sur la place des femmes dans les effectifs.

Le deuxième point important, c'est l'effort de formation, de sensibilisation, d'accompagnement des agents, qui a été fait sur le sujet/la thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les stéréotypes et la lutte, bien sûr, contre les

discriminations, avec un MOOC, des *podcasts*, des présentations de dispositifs menés en la matière qui sont faites régulièrement aux agents, la sensibilisation des agents sur ce sujet et, à noter, le dispositif de signalement auprès de la direction des Ressources humaines, qui est un dispositif de plus en plus connu, qui a démarré en 2023, mais qui, en 2024, voit de plus en plus d'effets et qui mène à des vraies actions d'instruction, voire de sanction sur les cas qui nous sont remontés et signalés.

Le troisième point concernant la politique des ressources humaines de notre collectivité, et c'est le principal fait à signaler de ce rapport, est la baisse significative des écarts de rémunération – je parle, bien sûr, des chiffres qui neutralisent les effets du temps partiel, qui est un autre sujet –, puisque, quelques chiffres révélateurs : les écarts de rémunération s'élevaient à 7,4 % en 2022, 7,2 % en 2023 et c'est – je vous donne ce chiffre qui n'est pas encore dans le rapport – 6,1 % en cette fin d'année 2024. Les efforts qui étaient faits en 2023 sont liés à la politique volontariste menée en interne et, pour l'année 2024, cette réduction des écarts est directement liée à la refonte du RIFSEEP, dont nous avons évidemment parlé ici, avec la revalorisation par le haut de l'ensemble des rémunérations, l'IFSE socle et le fait que, désormais, sur chaque catégorie de métier, les cotations ont été revues, et donc, aujourd'hui, les femmes et les hommes sont rémunérés de façon d'abord revalorisée vers le haut et pareil sur l'ensemble de notre grille, ce qui est un effort majeur. On peut donc dire qu'il n'y a plus d'inégalité, il n'y a plus d'écart de rémunération lié à des inégalités entre les femmes et les hommes sur notre territoire, les écarts qu'il reste sont liés aux différences entre les filières et à la présence de plus ou moins de femmes dans les différentes catégories de métiers. C'est évidemment un fait marquant et on peut s'en féliciter grandement.

Le deuxième volet de ce rapport concerne donc le bilan des orientations générales qui ont été menées, donc des politiques transverses sur l'égalité entre les femmes et les hommes et sur la lutte contre les violences faites aux femmes. Ces actions directes en faveur de cette égalité femmes-hommes représentent un budget de 7 M€ pour l'année 2023, avec trois axes.

Le premier axe est la lutte contre les violences, évidemment : la création en 2023 de l'Observatoire des violences faites aux femmes, dont on peut faire un premier bilan ponctuel à ce moment, avec des actions de sensibilisation et de formation, je crois, qui ont été saluées et qui se poursuivent, très efficaces, de nos agents au repérage et à

l'accompagnement des femmes victimes de violences. Cela a concerné nos managers, cela a concerné nos agents, cela a concerné l'ensemble des professionnels du territoire, avec notamment des colloques qui sont menés autour de questions très pointues et qui suscitent un très vif intérêt de nos professionnels. L'Observatoire est aussi à l'origine d'une campagne, qui a eu lieu pour la deuxième fois autour du 25 novembre 2024, qui avait commencé en 2023 autour de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, une campagne que vous avez pu voir dans nos rues sur l'ensemble du territoire et dans les médias. L'Observatoire, ce sont aussi des groupes de travail sur ces sujets, la finalisation d'un diagnostic partagé sur ce sujet qui sera présenté prochainement avec l'État en Copil de l'Observatoire et la diffusion d'outils de travail comme le violentomètre, bien sûr, et d'autres, et la création à ce titre d'un guide à destination des professionnels du territoire que vous allez recevoir, d'ailleurs, par courrier, très prochainement, guide, là aussi, salué, qui permet de rassembler l'ensemble des dispositifs, des coordonnées et de pas à pas très précis à destination de nos professionnels pour savoir quoi faire en fonction des différentes situations rencontrées sur le terrain.

Le deuxième point de cet axe de lutte contre les violences faites aux femmes est la poursuite, dans la droite ligne de ce que nous faisons depuis toujours, des actions de financement et d'accompagnement de notre dispositif FVV 92 (Femmes victimes de violences 92), avec l'accompagnement de nos quatre associations phares : L'Escale, Flora Tristan, l'ADAVIP et l'AFED 92 ; je les cite, parce qu'elles font évidemment une action remarquable que vous connaissez tous dans l'ensemble de vos communes, avec le soutien à l'hébergement et au logement – nous accompagnons –, le soutien au Téléphone Grave Danger – il sera porté à cent téléphones pour l'année 2024 – et la poursuite de la ligne d'écoute et de soutien, et toutes les permanences d'accueil juridique ou d'accueil tout court que nous avons sur le territoire avec ces associations.

Le deuxième axe que je tiens à signaler est l'axe éducatif, la sensibilisation des jeunes, des filles et des garçons, à l'égalité entre les femmes et les hommes et le développement de la culture du respect, avec beaucoup de nouvelles actions qui ont été lancées, comme le Curious Lab égalité femmes-hommes, le soutien de l'association Elles bougent en 2023, qui se poursuit en 2024, qui est ouvert à d'autres associations maintenant. Ces actions permettent aux collégiens et aux collégiennes des Hauts-de-Seine de déconstruire les stéréotypes liés aux métiers et de découvrir des filières dans lesquelles les

femmes sont sous-représentées, des filières non mixtes, et on travaillera également les filières dans lesquelles les garçons sont sous-représentés – c'est un point important.

Sur ce sujet, un chiffre, là aussi, majeur : près de dix-sept mille cinq cents collégiens du territoire ont été concernés pendant l'année 2023-2024 par ces actions, c'est près d'un collégien sur trois. Parmi ces actions, on compte notamment – et on en a parlé – « Toutes culottées » de l'Institut des Hauts-de-Seine, et on partage toujours l'envie de faire en sorte que les garçons soient de plus en plus concernés et informés sur ces sujets-là.

Le dernier axe – je ne peux malheureusement pas parler de tout, vous avez vu qu'il y avait une autre action en faveur du sport féminin, et dans le domaine de la culture –, celui sur lequel je voulais revenir pour terminer cette intervention, est l'axe du renforcement de la promotion de l'égalité des chances à travers le programme Femmes des Hauts-de-Seine, que nous avons également lancé en 2023 et qui vise à soutenir les filles et les femmes du territoire, en particulier les plus jeunes et les plus fragiles, en luttant, là aussi, contre les stéréotypes, les discriminations. Cela passe par un lancement d'un appel à projets égalité femmes-hommes qui vise à briser les plafonds de verre et l'autocensure, et qui se poursuit, bien sûr, cette année. Cela passe aussi par le soutien de la CCI, un travail de plus en plus rapproché avec elle en faveur de l'entrepreneuriat féminin, et d'autres actions que nous allons poursuivre. Évidemment, le trophée Elles en scène, auquel vos Communes ont pu participer et qui est renouvelé encore cette année, qui permet de mettre en scène des femmes, des jeunes femmes, qui ont des parcours remarquables et qui servent d'exemple, notamment à nos jeunes, et en particulier à nos collégiennes et à nos collégiens.

Je suis donc très heureuse de vous présenter ce rapport qui, je suis sûre, fera l'unanimité, exactement dans la droite ligne du débat que nous avons eu précédemment sur les actions sociales et innovantes que nous menons dans le Département.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Merci, Madame Bedin, pour ce rapport et de mettre en avant tout ce que nous avons fait en peu de temps et rapidement ; félicitations pour la façon dont vous conduisez votre délégation.

J'ai donc Madame Genthon et Madame Trichet-Allaire.

Madame Genthon ?

Mme Genthon.- Je vous remercie.

Monsieur le Président, chers collègues,

Effectivement, on souhaite saluer la qualité, à la fois du rapport, qui est extrêmement complet, et la qualité du travail qui a été réalisé en peu de temps, vous venez de le dire, sur le sujet. Le Département, on peut le dire, je pense, a rattrapé le retard qu'il avait cumulé depuis de nombreuses années et que nous dénoncions, notre groupe, depuis presque quinze ans.

L'égalité femmes-hommes, vous le savez, est une cause qui est chère à notre groupe et qui se tient résolument depuis des années du côté des luttes féministes, que nous portons à la fois au sein de cette institution et au dehors avec les associations. Ces luttes portent peu à peu leurs fruits, puisque l'enjeu de l'égalité entre les femmes et les hommes et l'enjeu de la lutte contre les violences sont désormais davantage pris en compte dans de nombreuses institutions, et notamment les collectivités, et nous pouvons nous en féliciter.

Notre Département s'est, lui aussi, récemment, saisi de cette question, je le disais, avec le lancement du plan 2024-2026 en faveur de l'égalité professionnelle et on salue les progrès qui ont été réalisés.

L'année 2023 a été marquée par la mise en place de cet Observatoire ; l'Observatoire était réclamé par les associations des droits des femmes du département, par notre groupe depuis 15 ans – je le disais –, et donc évidemment que nous saluons la création de cette structure, le travail qui est mené par les équipes de l'Observatoire, et nous partageons les recommandations du rapport qui « *invite à intensifier le partenariat institutionnel et associatif de l'Observatoire et à renforcer la lisibilité et la cohérence d'une politique publique partenariale au service des femmes victimes de violences* ». En effet, l'action de cet Observatoire reste, selon nous, peu lisible et de nombreux acteurs restent demandeur d'une action partenariale plus significative. Je prends pour exemple la Maison des femmes de Nanterre, pour laquelle la création d'un lien partenarial avec l'Observatoire aurait tout son sens, mais celui-ci n'existe, pour le moment, pas, la Maison des femmes n'étant pas conviée, par exemple, aux groupes de travail que vous avez cités, nous le regrettons et nous souhaitons que nous puissions rejoindre les équipes qui travaillent à cette réflexion.

Enfin, comme l'an passé lors du passage de ce rapport, nous souhaiterions, Monsieur le Président, ajouter un mot sur la situation des familles monoparentales. On l'a évoqué dans la matinée, c'est un sujet qui mérite notre plus grande attention et, nous le pensons, notre collectivité peut davantage accompagner et aider ces femmes. Les chiffres, vous les connaissez, ils sont sans appel concernant la précarité de ces familles qui représentent dans les Hauts-de-Seine une famille sur six et une famille sur trois dans nos QPV. Près de 45 % des enfants qui vivent dans un foyer monoparental avec à leur tête leur mère vivent sous le seuil de pauvreté ; c'est 22 % quand ils vivent avec leur père. Plus de 20 % des mères qui élèvent seules leurs enfants sont des travailleuses pauvres, contre 5 % pour celles qui sont en couple.

Le rapport sénatorial sur le sujet qui date de mars 2024 dresse un constat alarmant et fait la liste de dix recommandations qui pourraient tout à fait inspirer notre politique départementale, avec, par exemple, recommandation n° 7 : « envisager à titre expérimental la création d'une carte "famille monoparentale" facultative, renouvelable annuellement, et qui ouvrirait des droits à des avantages, des tarifs préférentiels, mis en place par les employeurs, les collectivités et les services publics ». Notre groupe vous fait cette proposition ; ouvrons une large réflexion sur cette thématique sous la forme d'un groupe d'étude et de travail, comme nous l'avons fait à Nanterre : le CCAS, à l'occasion de l'analyse des besoins sociaux, a travaillé cette question avec de nombreux partenaires, des sociologues, des chercheuses, etc. et cela va porter ses fruits. Nous vous faisons cette proposition, je pense que cela s'inscrit dans notre démarche volontaire/volontariste sur l'égalité femmes-hommes, de traiter ce sujet avec le plus grand des sérieux.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Madame Trichet-Allaire ?

Mme Trichet-Allaire.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues,

De la même manière, notre groupe salue la qualité de ce rapport. Vous savez que nous pouvons être critiques, mais nous pouvons aussi être constructifs, en tout cas,

nous essayons de l'être, et quand, en effet, des travaux/des rapports intéressants nous sont présentés, nous savons saluer ce travail.

Le rapport, dans son premier volet sur les politiques RH en interne, nous donne beaucoup de données pertinentes et n'évince pas les difficultés rencontrées par le Département pour atteindre la parité dans certains services, difficultés que rencontre toute structure qui travaille à la réduction des écarts dans le recrutement ou dans ses personnels entre femmes et hommes – ce n'est pas du tout spécifique au Département, nous le savons bien – et n'évince pas les difficultés qui peuvent être rencontrées pour faire appliquer l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, et propose également des explications intéressantes sur l'état des lieux de ces difficultés et comment les résorber.

Cependant, les mesures correctives qui sont présentées nous semblent quand même peu ambitieuses, notamment pour rattraper ces égalités salariales, parce que nous estimons qu'aussi entre les filières, c'est important, et mis à part la généralisation de la féminisation des titres, les autres mesures qui sont présentées pour cette année ne sont pas spécifiques aux femmes, comme la prime d'intéressement collective, le télétravail ; en fait, ces dispositifs sont pour tout le monde, ce ne sont pas des mesures de rattrapage par rapport aux inégalités existantes, pour compenser les inégalités. C'est un peu ce que l'on peut regretter sur ce premier volet.

Sur le deuxième volet, concernant la partie du rapport sur les politiques publiques du Département, là encore, des informations très intéressantes, qui nous donnent une bonne vision de tout ce que le Département fait pour l'égalité, que nous saluons. Nous reconnaissons, en effet, que beaucoup de choses sont faites.

Malheureusement, il reste encore des choses qui ne sont pas faites. En effet, la lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes, la réussite professionnelle des filles et des femmes, l'éducation à l'égalité et la culture du respect, tous ces défis – pour ne pas dire « ces combats » – ne peuvent être menés sans une politique forte pour les droits sexuels et reproductifs des femmes, et notamment un droit effectif à l'IVG.

Doit-on rappeler les drames que vivent les femmes qui ont subi ou qui subissent des grossesses non désirées ? Cela impacte directement leur vie. Combien de femmes ont vu leur vie bouleversée à cause de ces grossesses non désirées, qui peuvent entraîner l'arrêt de leurs études, l'arrêt ou des bouleversements dans leur carrière professionnelle, peut-être un déménagement, certaines des *burn-out* car c'est leur sixième enfant et elles

ne le souhaitent pas, peut-être des ruptures familiales, conjugales ; les drames, malheureusement, sont nombreux.

Choisir d'avoir un enfant ou non et le moment pour l'avoir sont des libertés indispensables pour une vie personnelle et professionnelle épanouie, et je pourrais dire également « pour une vie sportive épanouie », puisqu'on parle aussi de ce volet-là dans le rapport : l'accès au sport.

L'accès à l'IVG dans les Hauts-de-Seine est encore, malheureusement, trop restreint, le nombre de centres de contraception et d'IVG ou autres centres de santé proposant l'IVG est insuffisant et les personnels sont sous-dotés, il y a beaucoup trop de postes vacants. Notre département fait partie de ceux – c'est une étude du Sénat qui le rappelle – dont le pourcentage des habitantes qui doivent aller dans un autre département pour accéder à ce droit est le plus important. C'est un problème. Le planning familial relate également des histoires aujourd'hui, au XXI^e siècle, où des jeunes filles alto-séquanaises sont obligées d'aller en Espagne, car le temps d'attente pour avoir des rendez-vous médicaux sont tels que les délais pour pouvoir se faire avorter sont dépassés. Ce n'est pas normal. Elles ont bien pris en main tout le dispositif pour pouvoir accéder à l'IVG, mais en fait, elles n'arrivent pas à avoir ces rendez-vous rapidement, et donc le délai est dépassé. L'accès à l'interruption volontaire de grossesse n'est donc pas satisfaisant, et c'est problématique dans les Hauts-de-Seine.

Cet accès au droit doit être pris au sérieux et le Département doit continuer à développer des mesures d'action dans ce sens-là. Ce droit doit être aussi en lien avec une politique d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle. Plus les jeunes sont sensibilisés et formés, moins il y a de recours à l'IVG, car c'est bien l'absence de dialogue et la méconnaissance qui font qu'il y a des grossesses non désirées.

Et donc, je souhaite finir cette intervention en soulignant l'importance de l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle pour les jeunes des Hauts-de-Seine.

En effet, les lacunes dans cette éducation sont souvent mises en lumière à travers des événements tragiques comme les violences faites aux femmes, les violences faites aux enfants – l'inceste –, les violences faites aux personnes LGBT, les suicides d'adolescentes et d'adolescents ou plus banalement l'augmentation du sexisme.

L'éducation à la sexualité a été rendue obligatoire à l'école depuis 2001 ; normalement, trois séances annuelles sont prévues pendant toute la scolarité de l'élève,

mais cette obligation n'est pas respectée : sur le territoire national, moins de 15 % des élèves en bénéficient et 25 % des collèges déclarent n'avoir jamais mis en place d'éducation à la sexualité malgré cette obligation légale. Cela doit nous interroger et nous faire réagir.

Le Département doit prendre ses responsabilités, notamment auprès des enfants pris en charge par l'ASE. Ces derniers ont des seuils de tolérance aux pratiques violentes particulièrement élevés, dans la mesure où ils et elles subissent, depuis leur plus jeune âge, ce continuum de violences. Les situations dramatiques que connaissent ces jeunes, leurs conduites à risque, l'emprise dont ils sont parfois l'objet peuvent être directement reliées à la faiblesse des moyens affectés à l'ASE. Le consentement est aussi un questionnement récurrent chez eux et n'est pas forcément évident, les situations d'emprise sont très fréquentes auprès de ces jeunes. Or, difficulté à dire son consentement, plus emprise, plus tolérance à la violence, voici un cocktail parfait pour aller vers la prostitution, contre laquelle nous nous battons.

Nous touchons ici à des enjeux de santé publique, de prévention des risques et des violences, de tranquillité publique. Ce sont des enjeux fondamentaux pour la cohésion sociale du territoire. Nous attendons de la part du Département le développement d'une politique volontaire et forte pour l'accès aux droits sexuels et reproductifs et un déploiement de mesures éducatives à la vie affective, relationnelle et sexuelle.

Merci.

M. le Président.- Merci.

Juste avant de redonner la parole à Madame Bedin, deux points.

Sur les familles monoparentales, et en particulier les mamans qui se retrouvent seules avec des enfants, je crois, mais Camille va peut-être le confirmer, qu'il y a un groupe de travail qui s'est mis en place en interne, et donc cela va avancer. (*Madame Bedin acquiesce.*)

Sur les filières, il est vrai qu'il y a des différences de salaires, mais ce n'est pas nous qui fixons les salaires entre certaines filières, qu'elles soient administratives ou techniques. Pour autant, et cela a été dit, au sein de la même filière, au même grade, au même échelon, il n'y a plus de différence chez nous. Après, la différence est encore globale, parce que même si cela progresse, il y avait au départ moins de femmes dans certaines filières, elles rattrapent, mais j'ai envie de dire que je m'aperçois moins de l'effet inverse :

sur le technique, il y a de plus en plus de femmes ingénieurs, cela a été dit par Madame Bedin ; par contre, sur les emplois qui sont occupés par 70, 75, voire 80 % de femmes, on ne voit pas une « baisse » de la proportion de femmes et une hausse du nombre d'hommes qui viennent vers ces métiers, donc sur certaines choses, les choses avancent, sur d'autres, la parité existe moins.

Madame Bedin, vous avez la parole.

Mme Bedin.- Vous avez dit l'essentiel.

Le groupe de travail sur le sujet des femmes monoparentales est donc lancé en interne, et quand on aura avancé sur les conclusions, on vous en fera, bien sûr, part, pour lui donner un sens plus politique et voir de quelle façon elles se transforment en actions et en politiques – c'est le premier point.

Je voulais revenir sur le sujet des rémunérations et des inégalités de salaires ; tout a été dit.

Sur le troisième point, simplement vous dire, Madame, notre total engagement et mobilisation sur le sujet de santé publique que vous avez évoqué, qui est majeur ; je parle sous le contrôle d'Alexandra, qui pourra peut-être compléter ce point-là, mais les PMI sont mobilisées, les centres de santé sexuelle sont mobilisés, les services sont mobilisés. Je voudrais simplement ajouter qu'on partage le point d'inquiétude sur l'action qui est mise en place ou pas mise en place dans les collèges sur ces sujets-là et, à titre personnel, je pense que c'est le cas de beaucoup d'entre nous, j'ai été frappée en assistant aux ateliers « Toutes culottées » du niveau d'ignorance de nos enfants sur ces sujets d'intimité, de vie sexuelle, de vie intime, de fonctionnement de leur corps, qui sont quand même les premières choses à savoir pour avoir des rapports sains à l'adolescence notamment.

Je voulais juste signaler la qualité du colloque qui a été fait il y a quinze jours à la Seine musicale sur le sujet, justement, des relations, et notamment de violences entre les couples jeunes adolescents, où on a regardé en détail l'inquiétant développement de la pornographie chez les jeunes. Sachez qu'un enfant de sixième sur deux consomme de la pornographie aujourd'hui en France de façon régulière. On ne peut qu'agir sur ce sujet, sensibiliser, continuer.

Pour conclure, je prends évidemment les remerciements et les félicitations, mais c'est très facile pour moi, parce que, je le dis vraiment sans flagornerie, cette politique a été

impulsée par vous, Monsieur le Président, au début de ce mandat, le fait de donner de la visibilité, de la lisibilité au sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes à travers une délégation, surtout un secrétariat général, qui permet d'agir en transverse ; il m'est donc facile aujourd'hui d'impulser dans le cadre de cette collectivité des actions, avec une équipe formidablement mobilisée, et merci à tous de votre soutien pour eux.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Merci.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Mes chers collègues, il est 12 heures 05, il nous reste encore quarante-quatre rapports. Vous le remarquez, je laisse tout le monde s'exprimer sans couper personne, mais si vous ne voulez pas qu'on repasse trop de temps cet après-midi, peut-être faudrait-il qu'on accélère un tout petit peu.

PERSONNEL

Rapport n° 24.175 – Rapport social unique – 2023.

M. le Président.- Sur le rapport suivant, le rapport 24.175 pour le rapport social unique 2023, j'ai trois inscrits : Monsieur Coscas, Madame Cillières et Madame Trichet-Allaire.

Monsieur Coscas ?

M. Coscas.- Merci.

Monsieur le Président, chers collègues,

Ce rapport social unique, comme vous le savez, est normalisé depuis l'année dernière selon des indicateurs fixés à l'échelle nationale, qui permettent de comparer et de mesurer l'évolution de l'ensemble des données RH. Ce périmètre est le même que l'année

dernière : tous les agents salariés par le Département sont pris en compte, y compris les trois établissements de la FPH.

Évidemment, je ne vais pas lire le rapport, mais simplement extraire, me semble-t-il, les éléments importants.

Au 31 décembre 2023, l'effectif permanent s'établit à quatre mille quatre cent cinquante-deux agents, au regard des quatre mille trois cent quatre-vingt-quatre agents l'année précédente et, en attendant le chiffre définitif de la fin de l'année, en tout cas au 1^{er} décembre, le chiffre prévisionnel de quatre mille six cent trente-cinq, donc une augmentation constante.

Cela a été dit, l'effectif est majoritairement composé de femmes : 72 % des effectifs ; le taux est stable.

On constate que le nombre de contractuels continue d'augmenter, avec un taux de 23,6, contre 20,6 en 2022 et 20,1 en 2021.

La moyenne d'âge des agents du Département est globalement stable. Elle est de 48,3 ans.

Après une forte hausse des recrutements en 2021, les efforts se poursuivent, avec, en 2023, sept cent quatre-vingt-trois recrutements.

Le Département a également mis en œuvre plusieurs actions visant à fidéliser les agents. On constate une baisse de 24 % des départs entre 2022 et 2023. En 2023, le Département a également intensifié le recours à l'apprentissage, qui constitue un levier de détection des potentiels pour des recrutements à venir ; soixante et onze contrats d'apprentissage ont été signés en 2023, contre cinquante-quatre en 2022.

S'agissant de la formation, un point très important du dispositif et de la volonté du Président d'agir en direction des agents, puisque nous passons de 56 % à 70 % en 2023 d'agents formés et, en 2024, vous verrez, le chiffre augmente encore de manière importante.

En 2023, le taux d'absentéisme a légèrement baissé : 7,8 % au lieu de 8 %.

Enfin, le Département a mis en œuvre plusieurs mesures salariales – on l'a évoqué plusieurs fois – visant à valoriser l'engagement des agents : la prime d'intéressement collective, les mesures gouvernementales de revalorisation du point d'indice et des bas de grille, et cela a contribué à l'augmentation de 3,8 % de la rémunération brute mensuelle.

À la suite de ces mesures, les charges de personnel du Département ont augmenté de 5 % en 2023.

Voilà quelques points importants, me semble-t-il, Monsieur le Président, chers collègues.

M. le Président.- Merci.

Madame Cillières ?

Mme Cillières.- Merci.

Monsieur le Président, chers collègues,

De manière rapide mais efficace, cela a été dit, pour ce quatrième rapport social présenté depuis le début du mandat, le nombre d'agents permanents en poste pour 2023 est enfin à la hausse.

Cela a été dit aussi, quatre mille quatre cent cinquante-deux contre quatre mille trois cent quatre-vingt-quatre pour 2022, on ne peut que se satisfaire de ce chiffre, même si, un bémol, on n'est toujours pas au niveau des années précédentes, et notamment de ce qui est pour nous la référence, les années 2018-2019.

Dans les questions, l'engagement du Département pour la promotion du statut d'agent public est, bien sûr, essentiel. On sait que la part de l'emploi contractuel dans la fonction publique est en hausse tendancielle. On pense au débat en cours sur la caisse de retraite des fonctionnaires, la CNRACL, en difficulté d'équilibre à cause de la diminution de l'emploi statutaire.

Concernant les effectifs contractuels, les éléments montrent que le Département emploie, par exemple, trois cent six agents contractuels sur postes C. Je souhaitais savoir quelle était la politique RH interne concernant les mises au stage des agents C. Est-elle systématique, comme le statut le permet, si la manière de servir, bien sûr, est favorable ? Je souhaitais savoir si on pouvait avoir des éléments, des chiffres, sur les formations aux concours proposées et suivies par les agents contractuels sur postes A et B.

Concernant le pôle Solidarités, sur lequel, vous le savez, nous avons une attention particulière, notamment sur les SST, puisque ce pôle représente 39 % des effectifs globaux du Département, les arrivées représentent, elles, 44 % des arrivées dans le Département. Ces éléments donnent à penser que ce pôle a retrouvé une certaine

dynamique positive, et si c'est le cas, nous ne pouvons évidemment que nous en féliciter, car nous vous alertons depuis des années sur la situation difficile qu'ont traversée ce pôle et les SST depuis la réorganisation brutale de 2019.

Monsieur le Président, nous réitérons notre demande, que nous avons faite depuis plusieurs années, d'avoir à date un récapitulatif global du personnel pour l'ensemble des services sociaux territoriaux :

- combien de postes autorisés ?
- combien de postes pourvus ?
- combien de postes encore à pourvoir et, si possible, sur quels métiers ?

C'est un enjeu majeur, évidemment, de transparence entre nous, en lien direct – puisque les SST sont en lien direct – avec la population, et avec des missions essentielles.

Je le dis d'autant plus à la lecture du tableau des effectifs de la délibération suivante.

Au global de la collectivité, toujours un delta de postes entre le tableau des effectifs et les agents présents, et pour le pôle Solidarités, si mes calculs sont bons, bien sûr, j'ai listé deux mille quatre cent quarante-huit postes au tableau des effectifs budgétaires mais mille sept cent quarante-huit agents en poste. Au sein de ce pôle, je réitère ma question, quels sont les postes pourvus, ouverts au recrutement ou non pourvus ?

À la suite de l'audit du pôle Solidarités que vous avez mené en début de mandat, nous souhaiterions pouvoir avoir un nouveau point d'étape sur le suivi du plan d'action dédié, comme nous avons pu le faire lors d'une commission spécifique en juin 2023.

Je vous remercie.

M. le Président.- Très bien.

Madame Trichet-Allaire ?

Mme Trichet-Allaire.- Merci, Monsieur le Président.

La présentation de ce rapport est d'abord l'occasion de remercier les services et les agents pour leur travail et leur engagement, quelle que soit leur mission au sein de la collectivité.

Ce rapport, là encore, est un rapport très riche, qui nous renseigne grâce à de nombreuses données pertinentes, mais aussi qui nous questionne et, parfois, nous alerte, notamment sur des points dont nous vous avons déjà fait part l'an passé.

Ainsi, nous constatons que le recours aux contractuels continue à s'accroître : 15 % en 2020, en 2021 on en était à 20 %, 21 % en 2022, 23,6 % en 2023. On sait qu'en effet, il y a un problème global d'effectif de fonctionnaires et que, là encore, le Département n'est pas la seule collectivité qui rencontre ce problème, mais quand même une première question : est-ce que le Département a prévu des mesures pour essayer que cette proportion ne s'aggrave pas l'année prochaine, voire se résorbe, telles des mesures d'attractivité des métiers ? À nouveau, on en parle.

Et puisqu'il y a de plus en plus d'agents contractuels au Département, nous nous sommes un peu penchés sur leurs conditions de travail et, là encore, quelque chose qui nous questionne, nous avons constaté en 2023 que l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes était plus élevé pour les contractuels que pour les fonctionnaires du Conseil départemental. Nous ne souhaiterions pas voir s'installer un salariat territorial à deux vitesses, donc nous avons besoin d'être rassurés sur d'éventuelles inégalités à ce sujet-là.

Concernant le recours à l'apprentissage, on en a déjà parlé lors de délibérations précédentes, en effet, nous avons aussi constaté cette augmentation du recours à l'apprentissage, avec soixante et onze contrats en 2023, alors que nous étions à cinquante et un en 2022 et, si j'ai bien suivi, pour l'année prochaine, nous allons encore doubler, puisque nous arriverions à peu près à une centaine de contrats d'apprentissage. L'apprentissage est un dispositif de formation très intéressant pour les jeunes.

Et si le recours à l'apprentissage fait partie d'une stratégie de recrutement pour anticiper les départs à la retraite qui vont être conséquents les prochaines années d'après la pyramide des âges qu'on nous fait voir dans ce rapport, alors ce développement de l'apprentissage est vraiment souhaitable et nous le souhaitons, mais pouvez-vous nous affirmer qu'il est bien prévu de proposer à ces jeunes des postes au sein du Département à l'issue de leur apprentissage ?

Concernant le nombre des départs définitifs, l'an passé, ce nombre nous avait alertés, parce qu'il nous avait paru assez important ; on voit dans ce rapport que, globalement, ce chiffre diminue entre 2022 et 2023. Les départs pour démission, qui nous

avaient aussi alertés, baissent, mais nous estimons qu'ils restent encore un peu élevés. Nous sommes très attentifs à ce type de données, car ce sont potentiellement – j'ai bien dit « potentiellement » – des signaux faibles de mal-être au travail.

Le départ à la retraite est largement le premier motif de départ, et tant mieux pour ces agents, mais, tout à l'heure, je parlais de la pyramide des âges, qui nous montre que de nombreux agents vont partir les prochaines années, on sait qu'on a des postes vacants ; y a-t-il des anticipations faites de ces départs à la retraite ? On a déjà parlé du recours à l'apprentissage ; peut-être que d'autres mesures sont prévues pour qu'il n'y ait pas un accroissement des postes vacants.

L'année passée, nous vous avons demandé de mettre en place des indicateurs de bien-être au travail qui nous soient donnés dans ces rapports sociaux uniques du Département qui seraient en lien avec une démarche QVT (qualité de vie au travail) et nous n'avons aucun élément dans ce rapport, donc une autre question : comptez-vous mettre en place de tels indicateurs, un baromètre du bien-être au travail ?

Enfin, le rapport social unique, ce n'est pas seulement un état des lieux des ressources humaines, c'est aussi une photographie des priorités en termes de moyens humains que nous nous donnons, que le Département se donne pour la mise en place de ses politiques publiques. Le Département a bien pour vocation la promotion de la solidarité et de la cohésion territoriale, et c'est ce que nous devons voir à travers ce rapport social unique : une nette priorité pour les métiers liés à l'action sociale.

Et ceci est d'autant plus primordial dans cette période que nous vivons, alors que nous connaissons une situation où la précarité augmente, la population vieillit, les maladies mentales sont de plus en plus diagnostiquées dans la population générale, et notamment chez les enfants et les adolescents, avec des constats catastrophiques. Pour faire face à ces évolutions sociétales, nous avons besoin des métiers du social, qui demandent de l'humain, du temps humain, et de bonnes conditions de travail.

Merci.

M. le Président.- Avant de redonner la parole à Monsieur Coscas qui veut vous apporter quelques éléments, un ou deux points de ma part.

D'abord, Madame Cillières, c'est comme dans vos Communes, entre le nombre de postes figurant au tableau des effectifs et les postes à pourvoir et pourvus, il y a

forcément des écarts, et des écarts importants, puisqu'on se donne les marges de manœuvre pour recruter des grades, des échelons – des grades surtout –, et on ouvre bien plus largement, en réalité, que les besoins, donc la grille de postes ne veut pas dire qu'on a besoin de tout cela en termes de personnel.

Sur les augmentations, oui, il y a des augmentations de personnel d'une façon générale, cela a été dit par Monsieur Coscas, et maintenant depuis un certain nombre d'années. Je m'en félicite, en particulier parce que là où, finalement, en net, il y a le plus de postes en augmentation : c'est sur les métiers sociaux, sur les SST et le Pôle Social en particulier. Sur les mille cent soixante-douze postes autorisés, neuf cent quatre-vingts au total sont pourvus, soit 84 %. Il en manque encore, c'est évident, on n'est pas aux 100 %, mais on voit que l'écart s'est énormément rétréci et, bien entendu, les pourcentages sont différents selon les SST : il y a des SST qui sont à 95 %, comme le SST 13, et, malheureusement, nous avons le SST 9 qui est le plus bas, qui est à 76 %, mais nous essayons de corriger tout cela, le but étant d'être aux mille cent soixante-douze et d'arriver au total.

La répartition par métiers que vous indiquiez est importante, puisque nous sommes maintenant à 100 % pour les psychologues, pour les éducateurs de jeunes enfants, pour les techniciens d'intervention sociale et familiale, pour les psychomotriciens et quasiment à 100 %, 97 %, pour les auxiliaires de puériculture, le reste étant autour des 84-85 %. Le seul bémol où il y a encore une faiblesse, 78 %, puisque nous avons trois cent quinze postes pourvus sur les quatre cent cinq autorisés, c'est sur les travailleurs sociaux.

Tout cela, vous pouvez avoir le détail en Commission, il n'y a pas de problème.

Sur l'effet de la différence entre les contractuels, Madame Trichet-Allaire, que vous avez évoquée, c'est vrai, mais je vous rappelle qu'on est sur le bilan 2023 et que la réforme que nous avons votée pour supprimer justement cet écart pour les contractuels passait par une modification du RIFSEEP qui ne s'appliquait qu'à partir de 2024. Donc quand vous aurez le bilan 2024, mais Monsieur Coscas avait anticipé parce qu'il vous l'avait dit, il n'y aura plus de différence, mais c'est après le vote de notre réforme ; avant le vote, il y avait effectivement une différence.

Vous avez parlé des catégories C ou même, d'une façon générale, pour titulariser des contractuels ou autres. C'est simple : pour les catégories C, on ne veut pas tout de suite, je ne pense pas que ce soit de bon aloi de les stagiairiser immédiatement ; je

pense que dans un premier temps, il faut plutôt les inciter, comme les autres contractuels, à passer les concours – même pour eux, c'est mieux de passer des concours, pour leur carrière –, donc il y a ce rôle incitatif, et puis, en même temps, je veux que nous ayons un certain temps aussi pour voir leur aptitude. Le but est, à la fin ou au cours de la deuxième année, si on est satisfait et si on n'a pas réussi à leur faire passer les concours, malgré tout, de les stagiairiser, mais, une fois encore, je préfère qu'ils passent les concours, je veux qu'il y ait une incitation là-dessus.

Je crois avoir répondu à ce sur quoi je souhaitais vous répondre, mais peut-être que maintenant, Monsieur Coscas peut compléter, s'il le souhaite.

M. Coscas.- Merci, Monsieur le Président.

D'abord, une remarque : ce document est normalisé, et donc, effectivement, si vous souhaitez d'autres informations, ce n'est pas dans ce document que vous pourrez les trouver.

Ensuite, deux chiffres – et je fais le pont avec le point suivant – se suffisent à eux-mêmes : en 2024, et cela rejoint le point suivant, en comparaison avec 2023, entre les départs et les arrivées, nous sommes à plus cent vingt-trois agents. Au-delà de tous les chiffres, des tableaux et de tout ce qui peut apparaître, le plus important, c'est cela. Du coup, le taux de vacance baisse de manière substantielle, puisque nous passons de 14 % en 2023 à 10,1, ce qui était aussi expliqué dans les tableaux des effectifs qui suivent.

M. le Président.- Dernier point, sur l'apprentissage, je ne vous ai pas répondu, bien entendu, s'ils veulent rester, on les garde. Après, je ne peux pas les obliger, mais j'espère qu'ils ont envie de rester, et quand c'est fini, on leur propose le poste sur lequel ils ont appris.

Je mets donc aux voix.

C'est un « prend acte », donc on a pris acte à l'unanimité.

Je vous en remercie.

Rapport n° 24.176 – Tableau des effectifs du Département.

M. le Président.- Rapport 24.176 : il s'agit du tableau des effectifs.

Pour la peine, on en a déjà parlé, je n'ai pas d'inscrit.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.177 – Tableau des effectifs de la pouponnière Paul Manchon.

M. le Président.- Rapport 24.177 : toujours le tableau des effectifs, mais, cette fois-ci, de la pouponnière Paul Manchon.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.178 – Tableau des effectifs de la Cité de l'Enfance.

M. le Président.- Sur le rapport 24.178, le tableau des effectifs de la Cité de l'Enfance, je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.179 – Tableau des effectifs du centre maternel les Marronniers.

M. le Président.- Pour le rapport 24.179, le tableau des effectifs du centre maternel les Marronniers, je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE NON SCOLAIRE

Rapport n° 24.180 – Boulogne-Billancourt – Cession d'un ensemble immobilier.

M. le Président.- Pour le rapport 24.180, une cession d'un ensemble immobilier sur la commune de Boulogne-Billancourt, je n'ai pas d'inscrit.

Même vote, sachant qu'il y a quatre délibérations : c'est à quatre reprises l'unanimité.

Rapport n° 24.181 – Clamart – Cession d'une parcelle.

M. le Président.- Rapport 24.181 : une cession de parcelle sur la ville de Clamart, deux délibérations.

Même vote : unanimité pour les deux.

Rapport n° 24.182 – Protocole transactionnel – Entreprise KUMA.

M. le Président.- Rapport 24.182 : un protocole transactionnel avec l'entreprise KUMA.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.183 – Mise en réforme de biens divers départementaux.

M. le Président.- Rapport 24.183 : la mise en réforme de biens divers départementaux.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

INFRASTRUCTURE ROUTIÈRES ET NAVIGABLES

Rapport n° 24.184 – Syndicat mixte ouvert « Seine et Yvelines Voirie » – Convention de partenariat.

M. le Président.- Le rapport 24.184 concerne le syndicat mixte ouvert « Seine et Yvelines Voirie » et une convention de partenariat.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.185 – Protocole d'accord – Société Générale – Impact du projet de transformation du boulevard Patrick Devedjian sur les parkings Granite et Basalte.

M. le Président.- Rapport 24.185 : un protocole d'accord avec la Société Générale concernant l'impact du projet de transformation du boulevard Patrick Devedjian sur les parkings Granite et Basalte.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.186 – RD 9 – Villeneuve-la-Garenne – Acquisition d'une parcelle.

M. le Président.- Sur le rapport 24.186, qui concerne la RD 9 à Villeneuve-la-Garenne pour l'acquisition d'une parcelle, je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.187 – RD 913 – Puteaux – Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage – Aménagements cyclables.

M. le Président.- Sur le rapport 24.187, qui concerne la RD 913 à Puteaux, avec une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage concernant l'aménagement cyclable, je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.188 – RD 182 – Vaucresson – Mandat de maîtrise d'ouvrage – Rénovation de l'éclairage public.

M. le Président.- Rapport 24.188 : il s'agit de la RD 182 sur Vaucresson, avec un mandat de maîtrise d'ouvrage concernant la rénovation de l'éclairage public.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.189 – RD 910 – Chaville – Indemnité pour éviction commerciale.

M. le Président.- Sur le rapport 24.189, qui concerne, cette fois-ci, la RD 910, sur la commune de Chaville, avec une indemnité pour éviction commerciale, je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.190 – RD 67 à Châtenay-Malabry et Sceaux – Demande de subventions.

M. le Président.- Rapport 24.190 : il s'agit de la RD 67 à Châtenay-Malabry et Sceaux, pour une demande de subvention.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.191 – Parc de stationnement du pont de Sèvres – Rapport annuel du concessionnaire – 2023.

M. le Président.- Rapport 24.191 : le parc de stationnement du pont de Sèvres, son rapport annuel concernant le concessionnaire pour l'année 2023.

Je n'ai pas d'inscrit.

Nous avons pris acte à l'unanimité.

TRANSPORTS

Rapport n° 24.192 – Tramway T6 Châtillon-Vélizy-Viroflay – Convention de solde.

M. le Président.- Rapport 24.192 : le tramway T6 Châtillon-Vélizy-Viroflay, une convention de solde de paiement.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

ÉDUCATION

Rapport n° 24.193 – Restauration scolaire des collèges publics – Rapports annuels des concessionnaires – 2022-2023.

M. le Président.- Nous en arrivons au rapport 24.193, avec la restauration scolaire des collèges publics et le rapport annuel des concessionnaires pour l'année 2022-2023.

J'ai trois inscrits : Madame Léandri, Monsieur Datcharry et Monsieur Benarafa.

Madame Léandri, vous avez la parole.

Mme Léandri.- Merci.

Monsieur le Président, chers collègues,

Ce rapport vise à vous présenter et à prendre acte des rapports annuels des concessionnaires Elior et Sodexo pour l'année 2022-2023. Ce démarrage pour cette nouvelle concession a été un petit peu compliqué et était très loin de répondre à l'exigence que nous voulions pour nos collégiens, malgré le montant supplémentaire de 10 M€ par rapport au précédent contrat.

Depuis cette première année d'exploitation, nous avons demandé que ne soient pas facturés aux familles les repas qui avaient posé problème et qui ne répondaient pas –

encore une fois – à nos exigences, mais il faut noter que la prestation rendue par les délégataires s'est, malgré tout, améliorée.

Alors, tout n'est pas parfait aujourd'hui, et c'est pour ça que nous continuons notre démarche de contrôle, et je tiens ici à remercier les équipes qui sont mobilisées sur le terrain pour faire en sorte qu'arrivent des plats dans les assiettes de nos collégiens de qualité, comme nous l'avons inscrit dans notre cahier des charges.

Il y a eu cinquante-deux audits et cent cinq visites réalisées depuis septembre 2024.

Je vous laisserai aller dans le détail du rapport si vous le souhaitez, mais il faut noter ici, Monsieur le Président, qu'en 2022-2023, le Département a consacré plus de 21 M€ à l'alimentation des collégiens.

Un autre indicateur qui est très intéressant est le nombre d'élèves inscrits à la demi-pension : ce chiffre a progressé, que ce soit sur l'année 2022-2023 et 2023-2024 et continue à augmenter depuis cette rentrée 2024, malgré la chute du nombre de collégiens sur le territoire ; nous avons, vous n'êtes pas sans le savoir, une baisse d'effectifs dans nos collèges. Cette tendance, je le disais, continue à se confirmer et notre volonté, qui est, depuis le début, de proposer des repas équilibrés, qui répond aux impératifs de développement durable, tout en luttant contre le gaspillage alimentaire, et malgré tout cela, une fois qu'on a cette volonté, il se passe des choses sur le terrain, nous entendons des choses venant du terrain qui ne correspondent pas forcément à tout ce qu'on veut mettre en place.

Déjà, le gaspillage alimentaire ; vous entendez parfois qu'il manque un double choix, c'est-à-dire que cela peut se traduire par le fait qu'un élève soit insatisfait et ait le sentiment d'être privé du plat qu'il aurait aimé parce qu'il n'y a pas le double choix, mais s'il y a double choix jusqu'à la fin du service, il y a gaspillage, donc on ne peut pas lutter contre le gaspillage et avoir du double choix. Donc ce que nous faisons, c'est de travailler encore un petit peu plus sur les taux de prise selon les établissements, puisqu'on sait que les envies ne sont pas les mêmes selon les collèges.

Il y a ensuite ces problèmes de quantité. Il y a des contrôles, des vérifications, on ne peut pas dire aujourd'hui qu'il y ait des manques de quantités dans les établissements, même si on n'est pas à l'abri d'un événement exceptionnel qui peut toujours survenir.

Je le disais : des contrôles. Il faut savoir qu'on a des écarts entre le nombre d'élèves inscrits à la demi-pension et les élèves qui déjeunent à la demi-pension ; nous ne pouvons pas refuser un élève qui n'est pas inscrit, mais le fait est que son repas n'est pas réservé. Ces décalages, parfois, peuvent se traduire, en effet, par des manques de repas, à la marge, bien évidemment, mais nous travaillons sur la bonne communication entre le Département et les établissements scolaires.

Nous entendons aussi parler de la qualité. C'est une grande vigilance que nous avons sur la qualité, comme je le disais, puisque nous avons un cahier des charges qui est très exigeant et nous devons nous en rapprocher au maximum. Nous sommes bien au-dessus de ce qui est préconisé par la loi EGalim, même par rapport au niveau national, donc nous pouvons nous en satisfaire, mais il y a toujours ces problèmes de qualité – alors, cela reste subjectif, la qualité d'un repas, il peut être apprécié par certains et pas par d'autres –, mais nous avons quand même cette attractivité sur laquelle nous travaillons, et cette attractivité se caractérise très fortement sur les collèges avec une production sur site.

Ce que nous faisons, et dans le prochain contrat pour 2026-2030, bien sûr, nous prendrons en compte cette attente, cette demande de retour en production sur place, nous sommes actuellement à dix-neuf collèges et nous visons à l'horizon 2026 trente collèges.

Voilà pour balayer rapidement notre rapport annuel des concessionnaires, Elior et Sodexo, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci.

J'avais comme inscrit Monsieur Datcharry.

M. Datcharry.- Monsieur le Président, chers collègues,

Comme tous les ans, lors de l'examen des rapports d'activité annuels, on ne peut qu'être étonné de l'écart entre l'expérience critique des usagers des cantines des collèges et la communication de certains concessionnaires qui nous parlent « *d'engagement sur l'innovation culinaire* », de la « *sélection de produits de qualité* » et « *d'éducation au goût* ».

Je ne reviendrai pas non plus sur les nombreuses plaintes des parents d'élèves sur la qualité des repas, dont la presse s'est encore fait l'écho récemment.

Nous vous savons attentifs à l'amélioration de la qualité de ce service et le développement des cuisines sur place représente, sans aucun doute, une avancée que nous soutenons.

Pour autant, nous le redisons, déléguer l'alimentation de nos jeunes à des entreprises privées, dont la raison d'être est la rémunération du capital investi, reste à nos yeux le problème de fond.

Il y a là, chacun le sait, un enjeu sanitaire et pédagogique pour les élèves des collèges.

Il y a aussi, nous le rappelons souvent, un enjeu de production agricole.

Nous continuons à penser que le Département, qui est un des principaux donneurs d'ordres dans la restauration collective sur son territoire, devrait explorer d'autres solutions que les DSP pour répondre à ces questions.

Vous nous dites que la régie publique ne garantit pas forcément une qualité des repas supérieure ; on peut en débattre, et tout dépend de l'exigence de qualité qu'on y met.

Pour l'heure, en tout cas, les délégations au privé n'ont pas fait leurs preuves ; Madame la Vice-présidente vient de nous en parler.

De nombreuses collectivités, de gauche comme de droite, que vous connaissez bien, ont fait le choix de la gestion publique.

Je pense, par exemple, dans notre département, pour ne pas citer seulement des Villes de gauche, à la Ville de Boulogne-Billancourt, qui dispose d'une cuisine centrale municipale, qui donne toute satisfaction...

M. le Président.- Châtenay-Malabry.

M. Datcharry.- Au niveau des autres départements, je pense notamment à la Dordogne, souvent citée pour sa gestion publique ambitieuse, où l'ensemble des collègues sont progressivement en train de passer au 100 % bio et local.

Plus près de nous, je pense, bien sûr, aux Yvelines, qui ont créé une SEMOP, avec, par conséquent, une maîtrise de la collectivité sur ce service.

Il nous semble que ce dernier exemple présente une autre voie, permettant une meilleure maîtrise publique, et qui mérite d'être étudiée.

En effet, pourquoi ne pas aller vers le modèle des entreprises publiques locales, et en particulier, s'il s'agit de laisser tout de même une part au privé, celui des SEMOP, qui permettrait de sortir de l'alternative entre régie et concessionnaires privés, tout en gardant cette maîtrise nécessaire à la collectivité ?

Notre Département sait s'orienter vers ce type de structure lorsqu'il s'agit par exemple d'énergies renouvelables ou, en coopération avec les Yvelines, des voiries départementales.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur Benarafa ?

M. Benarafa.- Merci.

Monsieur le Président, chers collègues,

Les contrats de concession pour la gestion et l'exploitation des services de la restauration scolaire ont été conclus pour une durée de quatre années et arriveront à échéance juste avant la rentrée scolaire 2026-2027. Ce rapport est donc l'occasion d'avoir un débat de fond sur ces trois premières années et les perspectives envisagées.

J'ai lu qu'au niveau économique, si j'en crois les chiffres, la cantine ne semble pas, pour l'instant, rentable pour les prestataires privés, elle ne l'est pas non plus pour le Département, mais ce n'est pas le but, et pourtant, elle reste difficile à payer pour un nombre croissant de familles si on en croit le nombre d'impayés qui a augmenté. Le Département a pris sa part pour permettre aux enfants des familles les plus défavorisées de se nourrir, mais jusqu'à quand ce modèle sera-t-il viable ?

J'imagine que ce sont ces résultats déficitaires qui vous ont poussé à augmenter le tarif des cantines pour 30 % des familles les plus aisées, mais ce n'est pas un modèle viable, car les denrées vont être de plus en plus coûteuses, avec un climat qui alterne entre les périodes de sécheresse et les périodes d'inondations, et on ne pourra pas éternellement augmenter les tarifs, surtout si les salaires des familles stagnent.

Au niveau de la satisfaction, il y a beaucoup de disparités qui dépendent d'abord du mode de production des repas, qui dépendent aussi du prestataire, voire, localement, du gestionnaire de restauration de chaque collège.

Mais nous pouvons tout de même faire un constat : un prestataire qui n'a pas assez recruté ou qui a mal recruté – c'est le cas d'Elior ici – ne peut pas remplir tous ses objectifs. Il y a eu de gros problèmes de recrutement par les prestataires au début du mandat, c'est vrai, vous l'avez souligné, mais cette problématique s'observe encore dans certains collèges, où le nombre de repas est moins bien anticipé et où les enfants, parfois, ne mangent pas assez et, comble de tout cela, le gaspillage reste quand même immense.

Le rapport semble se satisfaire d'un gaspillage entre quatre-vingt-quinze grammes et cent quarante-cinq grammes par repas en se basant sur le fait que la moyenne nationale se situe entre cent et cent soixante-dix grammes. Eh bien, je suis désolé, ces chiffres ne sont pas exacts. Le prestataire vous a donné un chiffre de cent soixante-dix grammes, mais c'était pour la restauration collective des EPAHD. En réalité, en milieu scolaire, et particulièrement en collège, le gaspillage est de cent grammes par repas. Ce sont les chiffres de l'Ademe aussi qui le disent. Avoir un gaspillage de quatre-vingt-quinze à cent quarante-cinq grammes par repas pour les collèges du département n'est pas un bon résultat, et au bout du compte, cela fait quand même trois cent quarante-quatre tonnes de déchets par an pour les collèges.

Je le dis par expérience, parce que dans mon établissement scolaire, à Colombes, le gaspillage varie de trente à soixante-dix grammes seulement par assiette, mais dans cet établissement, on a un compostage des déchets alimentaires qui se fait sur place, ce qui sensibilise beaucoup les élèves au tri et au gaspillage alimentaire.

Vous n'avez pas choisi de composter les déchets sur place, et donc le Département va payer plus un prestataire pour qu'il gère les déchets et les valorise ailleurs, d'ailleurs à son profit. Finalement, peut-être qu'il a tout intérêt à ce qu'il y ait beaucoup de déchets alimentaires.

Bref, ce n'est pas un modèle économique pour le Département, ce n'est pas un modèle écologique non plus, car cela nécessite des transports en plus et, pédagogiquement, le compost pourrait servir à l'entretien de la végétation des cours de collège, notamment grâce aux îlots verts que vous avez initiés et en nourrissant des sols qui sont de plus en plus appauvris. Je rappelle que pour faire un centimètre de sol cultivable, il faut entre cent et mille ans ; c'est donc quand même une ressource que l'on pourrait valoriser sur place.

Selon les mêmes chiffres de l'Ademe, le gaspillage est moins élevé lorsqu'il y a une cuisine sur place. Les repas produits sur le site des onze collèges du Département ont d'ailleurs de très, très bons retours, signe que le choix d'investir dans la construction de nouvelles cuisines dans de nombreux collèges est un bon investissement. Seul regret : beaucoup de collèges n'en bénéficieront pas par manque d'espace ; je trouve ce renoncement dommageable. C'est justement au Département de chercher ces espaces ; quand on veut faire passer une route ou un tramway dans une ville, on trouve de l'espace ; pourquoi ce ne serait pas possible pour les collèges, pour une cuisine ?

Pour ce qui est de la Loi EGalim, qui déjà n'était pas très ambitieuse, avec seulement 20 % de produits bio et 20 % de produits locaux, les objectifs, s'ils sont à peine atteints pour le bio, et encore, pas pour Elicor, ne le sont pas pour les produits locaux. Le but de la loi EGalim était d'encourager une agriculture plus respectueuse de l'environnement et de la santé, tout en permettant d'avoir des revenus équitables pour les paysans. Avec le temps, cette loi EGalim aurait dû relever progressivement ses exigences en bio et en locavore chaque année, pour que l'on puisse faire une transition, c'est-à-dire sans brusquer, tendre vers une agriculture plus écologique.

On peut se satisfaire que 27 % des produits soient bio dans certains lots, mais cela signifie que l'on continue à servir aux enfants 73 % d'aliments sur lesquels sont présents des résidus de pesticides cancérigènes, des perturbateurs endocriniens, et je ne compte pas les microplastiques qui sont partout. Si nous, collectivité qui avons les moyens, ne sommes pas plus exigeants sur cela, qui le fera ?

Est-ce que cela coûte plus cher ? Il suffit d'être organisé, je vous assure qu'on peut y arriver.

Pour ce qui est des produits de moins de cent cinquante kilomètres, je crois que nous avons atteint le plafond de verre de 15 %, au lieu de 20 %, avec les deux prestataires, Sodexo et Elicor, qui n'ont pas, j'ai l'impression, pour ambition de faire mieux.

Avec 35 % de repas végétariens servis, le Département a probablement un bien meilleur impact carbone qu'auparavant, mais dans le rapport, on souligne que le gaspillage alimentaire concerne fréquemment les repas végétariens, qui sont la seule alternative en fin de service. Cela veut dire que l'éducation au goût n'est pas encore bien faite. Je sais que des prestataires comme Sodexo, d'ailleurs, proposent des formations à leurs cuisiniers pour

concocter des recettes végétariennes de qualité ; c'est une piste qu'il faudrait encourager, si vous gardez ces prestataires.

Enfin, dans le bilan de nos prestataires, il n'y a rien sur l'empreinte carbone des aliments servis. On a les coûts, on a la satisfaction, on a l'absentéisme, on a la qualité microbiologique, on a le pourcentage de respect de la loi EGalim et les chiffres obligatoires du gaspillage, mais on n'a rien sur l'empreinte carbone. Je trouve cela un peu choquant quand on sait que l'alimentation représente un quart de l'empreinte carbone des Français.

Je rappelle qu'on s'est doté d'un Agenda 2030, donc on ne peut plus laisser nos prestataires nous faire un bilan économique sans parler de bilan carbone.

Voilà pour le diagnostic.

Quelles sont les perspectives ?

La solution de facilité serait de continuer à ce rythme-là. On reste dans des mesures de développement durable qui vont un peu freiner l'augmentation du réchauffement climatique, et encore, on ne sait pas, parce qu'on n'a pas encore tous les indicateurs complets. Servir du bio va un peu freiner l'augmentation de l'extinction de la biodiversité. Avec cette nouvelle tarification, on va un peu freiner la diminution de la capacité des familles à pouvoir payer la cantine, mais on a beau freiner dans une pente, on va quand même dans le mur, car le prix des denrées va augmenter et le Département va rester dépendant des aléas sociaux de ses partenaires de moins en moins qualifiés et les objectifs d'atteindre la neutralité carbone ne seront jamais atteints. Je rappelle que les collègues représentent à eux seuls 30 % de l'empreinte carbone du Département.

Notre groupe n'a jamais approuvé le recours à des contrats de concession pour la gestion et l'exploitation des services de la restauration scolaire pour une bonne raison : l'alimentation est un levier extraordinaire pour éduquer, pour avoir un impact direct sur l'environnement. Aujourd'hui, pour réduire individuellement son empreinte carbone, il est plus efficace de changer son alimentation que de rouler à vélo.

Dans tous les pays dans lesquels le Département a établi des partenariats, nous favorisons les agriculteurs locaux qui ont une démarche durable, et pourtant, nous n'arrivons pas à le faire chez nous.

Plutôt que d'acheter des immeubles de bureaux, qui sont de moins en moins rentables, le 92 devrait peut-être investir dans des terres agricoles en proche couronne, pour assurer son autonomie alimentaire, pour fournir ses cantines, ses EHPAD, pour recréer

de nouveaux métiers, pour éduquer, pour favoriser l'insertion des jeunes, pour éviter la pollution de la Seine, pour favoriser l'agriculture biologique.

Le Maire de Gennevilliers, ancien Conseiller départemental, l'a fait pour ses écoles de sa commune. La Ville a fait l'acquisition d'une exploitation agricole de vingt-cinq hectares en Seine-et-Marne à des paysans qui partent à la retraite ; c'est donc possible. Un grand nombre de terres en Île-de-France sont actuellement préemptées par de gros céréaliers qui n'achètent ces terrains que pour les mettre en jachère et toucher les aides de la PAC, donc il y a des opportunités pour changer les choses en commençant maintenant.

Le Département, s'il veut être ambitieux en matière d'environnement, ne doit pas se contenter de freiner la destruction de notre écosystème et de notre modèle social, il doit être audacieux, tout changer, acheter des fermes agricoles, planter, expérimenter, se doter des meilleurs chefs cuisiniers de cantines pour former d'autres chefs cuisiniers à choisir des aliments, les préparer et les servir en dépensant moins. Le Département doit reprendre la main sur l'éducation à l'alimentation, il doit reprendre la main sur la gestion de ses biodéchets et il doit reprendre la main sur les terres qui nous entourent pour les préserver, nous protéger et assurer son autonomie alimentaire.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je ne vais pas répondre sur tout, parce qu'il y avait plein de choses, mais quand même, si vous le permettez, deux ou trois points qu'on ne peut pas laisser passer.

D'abord, parler de rentabilité, je ne vous y autorise pas. Non, parce que nous ne cherchons pas, le Département, de rentabilité sur le dos de nos enfants. Je ne peux pas laisser passer cela, parce que je vous rappelle que nous avons d'ailleurs mis 10 M€ de plus lors de la nouvelle délégation pour encore améliorer les choses. Que tous les résultats ne soient pas là, certes, et Madame Léandri a dit qu'on contrôlait, qu'on vérifiait. Cela s'est quand même amélioré et cela va continuer, mais on n'est pas arrivé encore, je le reconnais, à la cible. En tous les cas, nous avons mis 10 M€ de plus, et c'est vérifiable.

Sur les tarifs, il me semble que vous avez voté le passage au taux d'effort, comme nous et à l'unanimité, Monsieur Benarafa, considérant que c'était beaucoup plus égalitaire que par le passé. Si vous avez oublié, je vais vous remettre un peu la mémoire, parce que dire qu'on augmente les tarifs, à un moment donné... On prenait en charge, à

l'époque, les deux tiers, pour ne pas dire plus. Il me semble – après, on peut en discuter, mais vous l'avez voté, donc vous étiez d'accord – que le fait que la collectivité, pour l'ensemble de nos concitoyens, prenne 50 % en charge est normal, mais deux tiers n'était pas normal, d'autant plus qu'avec un tarif à 4,28 € maximum, il fallait avoir un quotient à 800 €, c'est-à-dire qu'une famille avec un enfant qui mangeait à la cantine, c'était 2 400 € de ressources, et vous étiez au tarif maximum...

M. Benarafa.- Ce n'est pas du tout ce que je vous ai reproché.

M. le Président.- Je vous ai écouté gentiment, donc maintenant, vous écoutez, même si...

Donc avec – trois fois huit, vingt-quatre – 2 400 €, tous les gens qui étaient au-dessus payaient 4,20 €. Aujourd'hui, qu'est-ce qu'on a fait ? 50 %, cela fait 7 € et on a mis la tranche la plus élevée à 2 000 €, c'est-à-dire que ceux qui payent 7 € aujourd'hui sont ceux qui ont – 2 000 € par trois – 6 000 €, et nous avons dit que c'était la première année, que c'était à titre expérimental, et que s'il fallait corriger pour les tranches moyennes, nous corrigerions. De par les premières estimations que nous avons, il faudra affiner, parce que cela ne se fait pas ainsi, 30 % payent moins, c'est-à-dire que les petits salaires payent moins, parce que pour ceux qui étaient très bas, à 0,64, cela n'a pas beaucoup changé, mais ceux qui étaient plutôt vers le bas, 30 % ont baissé.

Quand j'aurai les statistiques définitives, je me ferai un plaisir de vous les communiquer, mais cela me semble plutôt aller dans ce que nous souhaitons.

Sur le fait du gaspillage, Madame Léandri en a parlé, vous nous dites qu'il y a encore trop de gaspillage, etc., qu'il faut voir différemment les choses. Il y a une vraie difficulté, effectivement, là-dessus, entre autres – je ne dis pas que ce n'est que cela – liée à la différence entre les repas commandés, et les repas consommés, les délais... Un autre exemple est le fait que ceux qui passent en dernier n'aient pas toujours du choix : mais si on donne le choix pour tout le monde, effectivement, on augmente le gaspillage, parce que cela veut dire que vous multipliez par deux – puisqu'il y a du choix –, voire par trois, les plats produits, et qu'à la fin, ils ne sont pas à 100 % mangés, en fonction des choix, donc vous en jetez les deux tiers. Là aussi, il faut regarder au plus près, intelligemment, parce que c'est vrai qu'il doit y avoir du choix, mais en même temps, il ne faut pas qu'il y ait trop

de gaspillage, et cela, que ce soit le privé ou nous, nous aurions la même difficulté à le gérer.

Après, le débat de fond est toujours le même : vous êtes pour la régie et nous ne sommes pas favorables à la régie, et quand je dis que nous ne sommes pas favorables, je ne suis pas dogmatique ; a été citée une Ville : Boulogne-Billancourt. Châtenay-Malabry est en régie, j'ai été Maire vingt-cinq ans de cette Ville, j'étais en régie, mais pour combien d'écoles ? Nous avons cent collèges ! Comment, aujourd'hui, alors que même les grands groupes n'arrivent pas à recruter, vous recrutez et quel nombre il faut recruter, en fonction des absences, des maladies, etc. ? C'est mission impossible !

Ce qu'il faut, en réalité, et vous l'avez dit, Monsieur Benarafa, c'est être au plus près, sur place, c'est ça qui améliorera la qualité en réalité, ce n'est pas le débat public/privé. Je ne vois pas pourquoi le privé, volontairement, ferait de la mauvaise qualité, alors que le public ferait forcément de la bonne qualité. Cela dépend des gens que vous avez et cela dépend aussi, et vous l'avez dit, de pouvoir faire sur place ; c'est ce sur quoi nous travaillons. Il y a déjà plusieurs collèges qui n'étaient pas dotés de cuisine qui le sont, on continue à faire les travaux, et quand vous dites qu'il y a des endroits, et beaucoup, où il n'y aura pas, c'est vrai et c'est faux. D'abord, ce n'est pas « beaucoup », et pour ceux qui n'auront pas, on est en train de regarder dans les collèges de la même ville ou juste à côté, en fonction des proximités, quitte à faire un peu plus grand, pour ne pas desservir que le collège en question et aller sur celui qui est un peu plus loin dans la ville et dans lequel on ne peut pas forcément agrandir les espaces. Notre objectif est bien d'avoir des cuisines dans l'ensemble de nos collèges ou en tous les cas de desservir l'ensemble de nos collèges par nos propres cuisines et avoir, donc, des gens sur place, mais en gardant une délégation.

La SEMOP va changer quoi ? Dans la SEMOP, j'en ai fait une sur de l'aménagement, c'est le privé qui est majoritaire, de toute façon, donc que vous fassiez une délégation ou une SEMOP, je ne vois pas où est – mais vous me l'expliquerez peut-être en détail – la différence...

M. Datcharry.- C'est moi qui vous en ai parlé. Si, vous pouvez être le patron.

M. le Président.- Non, mais, attendez, aujourd'hui, il me semble qu'à partir du moment où on fait le cahier des charges et tout ce qui l'accompagne, on est le patron et on

surveillance, et s'ils ne font pas ce que l'on veut, on met des pénalités. Il faudra m'expliquer en détail, mais on ne va pas le faire aujourd'hui, ce qu'apporterait en plus la SEMOP, peut-être que je comprendrai, mais là, comme ça, a priori, je ne vois pas ce que cela apporte...

M. Datcharry.- Les Yvelines le font.

M. le Président.- Non, mais, attendez, vous pouvez me citer les Yvelines, vous pouvez même me citer qui vous voulez, comme vous voulez, vous pouvez me citer aussi des Départements qui sont en régie. Je ne suis pas ailleurs, je suis dans les Hauts-de-Seine, et je regarde. Ce n'est pas parce que les Yvelines le font que je dois faire comme les Yvelines, et si je ne sais pas qui va se noyer, vous allez vous noyer, vous ?!

M. Datcharry.- Non.

M. le Président.- Eh bien moi non plus ! Je regarde donc ce qui me paraît cohérent avec ce que je souhaite faire, avec ma majorité, et je ne copie pas forcément sur les autres.

Sur les bureaux, dire qu'on passe notre temps à acheter des bureaux... On en a acheté pour nos personnels, parce qu'ils étaient dispersés de partout, dans des locaux vétustes, pour leur donner des conditions de travail dignes et les autres locaux qu'on a achetés, c'est pour mettre les SST, pour être au plus proche de nos concitoyens au niveau social ; vous me le reprochez, vous préférez que j'achète une ferme ?! (*Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale*)

Voilà ! Alors, les bureaux, oui, je les ai achetés, et je suis heureux de les avoir achetés et je suis heureux d'avoir inauguré à Asnières-sur-Seine, d'avoir inauguré à Clichy les SST, qui permettent un bon accueil pour nos concitoyens qui sont les plus en difficulté et pour les personnels qui travaillent dans des conditions difficiles, qu'ils puissent travailler dans de très bonnes conditions.

Après, on verra si on achètera des fermes, mais je ne me sens pas une grande vocation de fermier ; chacun son métier, mais on pourra passer une délégation pour se faire livrer lorsqu'on aura des cuisines sur place, puisqu'on n'aura plus besoin que cela vienne en froid de cuisines centrales, donc on pourra acheter en direct.

Nous avons fait le point.

Madame Léandri, vous vouliez ajouter un certain nombre de choses ? *(Madame Léandri fait un signe de tête négatif.)*

Non, je crois que cela va. *(Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

On vote ou on prend acte ?...

De toute façon, on vote.

Qui est contre ?

Tout le monde est pour le « prend acte » ?

Parfait !

On va essayer maintenant d'accélérer ; Monsieur Révillon, je vous le promets.

Rapport n° 24.194 – Restauration scolaire – Collège François Truffaut et Institut départemental Gustave Baguer – Convention.

M. le Président.- Rapport 24.194 : toujours la restauration scolaire, mais pour le collège François Truffaut et l'Institut départemental Gustave Baguer, il s'agit d'une convention.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.195 – Partenariat Département Université Paris Nanterre – Convention spécifique 2023 et 2024.

M. le Président.- Rapport 24.195 : un rapport important, puisqu'il s'agit de notre partenariat avec l'Université de Paris Nanterre et de la convention spécifique pour les années 2023 et 2024 ; nous leur octroyons encore des sommes importantes en fonctionnement et en investissement – en investissement, plus de 1 M€ – tant que nous pouvons le faire ; là aussi, ce ne sont pas, me semble-t-il, des dépenses obligatoires, loin de là, et nous le faisons.

Je n'ai pas d'inscrit.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.195 – Plan pour la réussite éducative et une meilleure insertion scolaire (PREMIS) – Année scolaire 2024/2025.

M. le Président.- Ensuite, le Plan pour la réussite éducative et une meilleure insertion scolaire (PREMIS) pour l'année scolaire 2024-2025.

J'ai trois inscrits.

Madame Léandri ?

Mme Léandri.- Monsieur le Président, merci.

C'est un rapport qui s'inscrit dans le cadre de la politique éducative et citoyenne du Département. Ce dispositif, PREMIS, date de plus de trente ans et a nécessité un recentrage.

Nous sommes plus orientés vers les élèves issus des collèges REP et REP+. Là où le dispositif, précédemment, concernait vingt établissements, il concerne aujourd'hui dix établissements, dont neuf sont intéressés par ce dispositif, un établissement n'ayant pas voulu mobiliser ce dispositif.

Au niveau du nombre d'élèves, nous touchons plus d'élèves que précédemment – c'est ce qui est important –, nous avons autant d'intervenants, deux cent vingt-neuf intervenants, et il faut savoir que ces élèves ont des attentes, cela peut être des élèves en extrême inhibition, des élèves qui sont en retrait, qui sont démotivés, qui sont en décrochage ou en phase de décrochage scolaire ou qui sont, tout simplement, agités, fortement agités, et qui ne sont plus, donc, dans les apprentissages, donc ils ont besoin de ce dispositif.

Comme nous l'avons fait pour les dotations, nous avons revalorisé les dotations des collèges en REP/REP+. Il était important de réviser un petit peu, de nettoyer un petit peu ce dispositif, et je pense qu'on va vraiment s'orienter vers de belles activités pour ces élèves qui ont besoin, encore une fois, de ce dispositif pour neuf établissements concernés, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci.

Madame Mouaddine, en remplacement de Madame Genthon ?

Mme Mouaddine.- Oui, c'est cela.

Monsieur le Président, chers collègues,

Nous avons noté l'année dernière que la majorité des établissements ayant déposé un dossier sur le dispositif PREMIS étaient des collèges aux indices de position sociale inférieurs à cent, mais que, paradoxalement, tous les REP et REP+ ne figuraient pas dans la liste.

Cette année, seuls les REP et les REP+ sont donc concernés. Pour autant, dans la situation actuelle, des interrogations demeurent concernant certains collèges, notamment des établissements qui sont sortis des classements en REP, mais dont les besoins restent toujours aussi importants. Je pense, par exemple, au collège Pasteur de Gennevilliers, qui bénéficiait encore l'année dernière du dispositif PREMIS. Avec un IPS de quatre-vingt-dix, donc le plus faible des trois collèges de la ville, on comprend, en effet, que les besoins des élèves et des équipes éducatives de ce collège n'ont, en réalité, pas véritablement changé depuis l'année dernière, d'autant qu'il se situe dans un quartier où les difficultés sont grandes et où, à l'été 2023 et la semaine passée encore, des écoles ont été brûlées. On peut dès lors se préoccuper du retrait du dispositif PREMIS d'un collège comme celui-ci.

Son équipe éducative est aujourd'hui inquiète de cette perte. Elle nous rappelle que dans ce collège, en 2021-2022, douze classes ont été concernées par les vingt-neuf élèves inscrits au dispositif. En 2022-2023, c'étaient quatorze classes pour trente-trois élèves inscrits dans les cinq ateliers proposés. En 2023-2024, c'étaient dix-sept classes pour quarante-neuf élèves inscrits dans les sept ateliers. Ceci avec des résultats probants, puisque les enseignants ont constaté une forte baisse de l'absentéisme et une amélioration des résultats scolaires pour plus de la moitié des élèves engagés dans ce dispositif.

Pour le collège Pasteur, la perte du classement en REP, et par conséquent de la dotation bonifiée de 17 % du Département, représente en somme une double peine, sur laquelle les enseignants, les parents, mais aussi les élus municipaux sonnent l'alerte.

Cet exemple doit guider notre réflexion, comme nous l'avons déjà souligné, sur la situation des collèges départementaux aux IPS les plus bas, pas tous classés en REP et REP+, qui doivent retenir toute l'attention de notre collectivité. Est-il souhaitable de retirer des aides à ces établissements au motif que l'Éducation nationale y répond en partie ou, à l'inverse, ne vaut-il pas mieux travailler de concert avec celle-ci pour renforcer certains dispositifs et améliorer leur complémentarité ?

La cohésion sociale est un enjeu fort du Département en matière de prévention des ruptures éducatives et scolaires. Les territoires fragilisés ont besoin de plus de coopération entre l'État et les collectivités au travers de tels dispositifs.

Enfin, n'est-il pas aussi nécessaire d'aller davantage au-devant des collèges aux IPS bas qui ont candidaté et en REP qui ne proposent pas systématiquement de candidature sur ces dispositifs ?

Il nous semble que c'est bien vers cette approche mieux disante et volontariste qu'il faut orienter l'action de notre collectivité.

Je vous remercie.

M. le Président.- Très bien.

Monsieur Benarafa ?

M. Benarafa.- Merci.

Monsieur le Président, chers collègues,

Oui, le dispositif PREMIS, comme vous l'avez souligné dans ce rapport, existe depuis longtemps, trente ans, et c'est cette stabilité année après année qui a fait son succès, puisque presque un quart des collèges du département en bénéficiaient.

J'insiste sur cette stabilité, car c'est quelque chose qui est devenu très rare dans l'Éducation nationale. Pour vous montrer un peu l'instabilité de l'Éducation nationale, entre 2017 et 2022, le code de l'éducation a été modifié par quarante-sept lois, neuf ordonnances, deux cent trente-huit décrets qui ont conduit à cent onze versions de la partie législative du code de l'éducation, et cent quatre-vingt-huit versions de sa partie réglementaire. En fait, si on résume, les articles du code de l'éducation ont été transformés avec un rythme moyen d'une modification tous les sept jours. Je ne parle même pas du nombre de ministres.

À côté de cette instabilité, le dispositif du Département PREMIS permettait aux enseignants engagés d'avoir des repères fiables sur lesquels s'appuyer pour organiser leurs projets.

Cette année, ce dispositif, qui avait trouvé preneur avant dans vingt et un établissements, ne s'adressera plus qu'à neuf collèges en éducation prioritaire, avec certes, peut-être plus d'élèves, mais moins d'établissements. Vous avez retiré, en fait, un dispositif

qui fonctionnait bien à la moitié des collèges qui le demandaient, alors que nous sommes à une époque où ils en ont le plus besoin.

Vous justifiez ce renoncement – parce que cela fait longtemps qu'on en discute – par trois raisons :

- l'arrivée de nouveaux dispositifs proposés par l'État comme le Pacte ;
- la volonté de concentrer les aides uniquement pour les collèges REP et REP+ en éducation prioritaire ;
- et la nécessité pour le Département de faire des économies,

Ces trois raisons méritent quand même un petit peu d'être débattues.

Premièrement, vous dites que l'État a mis en place des dispositifs similaires et que PREMIS ferait donc doublon. Sur le papier, c'est vrai ; par exemple, le Pacte enseignant pourrait remplacer PREMIS, sauf que le nombre de Pactes fluctue d'une année sur l'autre – je vous ai parlé de l'instabilité. Cette année, par exemple, le nombre de Pactes attribués à chaque collège a été divisé par deux en l'espace d'un an, donc les collèges, cette année, ont dû faire le choix entre des projets qui avaient été initiés par un Pacte l'an dernier et des projets qui ont toujours été financés par PREMIS autrefois, mais comme il n'y a plus assez de Pactes, leur projet PREMIS a été abandonné.

Et c'est souvent comme cela : quand le Département crée un dispositif pour aider les élèves en difficulté, l'État en profite pour diminuer le nombre d'heures dédoublées et la dotation horaire globale des établissements diminue.

Et ce serait dommage, maintenant, de faire pareil, parce que cette fois, c'est l'Éducation nationale qui a ajouté ce dispositif volatile, comme le Pacte, et c'est maintenant le Département qui se désengage en partie. C'est donc un jeu à somme nulle où les enseignants, qui ont besoin de stabilité pour leurs projets, et les élèves en difficulté vont être perdants.

Au lieu de cumuler pleins d'outils à disposition pour les enseignants volontaires et créatifs, on va changer à chaque fois les règles et on crée de l'instabilité, jusqu'à ce qu'au final, ces dispositifs disparaissent ou que les professeurs renoncent à s'engager pour quelque chose qui n'est pas pérenne, car c'est beaucoup d'investissement. Et quand je pense à PREMIS, je pense toujours à ces enseignants qui prennent des élèves chaque année au collège Gay Lussac pour fabriquer un petit bateau à voile. Cette année, Gay

Lussac, avec pourtant un IPS faible de quatre-vingt-quatorze, n'est pas un collège REP et ne peut plus bénéficier du dispositif PREMIS.

Deuxième raison, vous souhaitez concentrer les aides pour les collèges en éducation prioritaire, sauf que PREMIS, au départ, est un dispositif à destination des élèves inhibés, en retrait et démotivés, vous l'avez dit. Or, ce genre de profil se retrouve dans de nombreux collèges non-REP, par exemple dans les établissements où il y a une grande mixité sociale – vous aimez en parler. Il arrive donc que le collège ne soit pas en REP, mais que, dans de nombreuses classes, certains élèves proviennent de milieux défavorisés, qui auraient bien eu besoin de ce dispositif d'accompagnement. Je pense au collège Paparemborde de Colombes aussi, dont la mixité sociale est importante et à qui on a retiré PREMIS à la rentrée 2024.

Troisième argument : l'argent. Vous l'avez souvent évoqué, les recettes ont diminué et, évidemment, il faut faire quelques économies, surtout si l'État fournit quelques dispositifs, mais le Département va économiser 300 000 € par rapport à l'an dernier et on vous a fait quand même économiser peut-être 30 M€ si le budget de Monsieur Barnier n'est pas voté... *(Sourires et remarques hors micro sur les bancs de l'opposition)*.

Beaucoup plus, oui.

Plus sérieusement, je comprends que le Département souhaite ne concentrer le dispositif PREMIS que sur les collèges en Réseau d'éducation prioritaire. Cela semble plus égalitaire au premier abord, mais il y a des collèges qui ne sont pas en REP, dont a parlé Madame Mouaddine, et dont l'IPS est faible, c'est-à-dire inférieur à cent.

Monsieur le Président, je sais que vous êtes attaché à ne pas créer d'injustice ou de faire peser des économies sur les populations les plus pauvres ou sur l'éducation. Aussi, nous aimerions que vous fassiez un geste pour maintenir le dispositif PREMIS au moins pour ces collèges dont l'IPS est inférieur à cent et qui ne sont pas classés REP, ils sont au nombre de six : il y en a trois à Asnières-sur-Seine, deux à Clichy, un à Colombes, un à Gennevilliers, qui a un IPS presque inférieur à 90, et eux aussi concentrent un grand nombre d'élèves en difficulté scolaire, nécessitant une prise en charge personnalisée.

Rétablir le dispositif PREMIS pour ces six établissements, s'ils le demandent, serait donc socialement juste, aurait un faible impact économique pour le Département et apporterait à la fois de la stabilité pour les équipes pédagogiques porteuses de projet, mais

aussi une reconnaissance pour le travail qu'ils ont accompli depuis des années grâce à ce dispositif qui fonctionnait bien.

Je vous remercie.

M. le Président.- En deux mots, c'est quand même merveilleux : on se fait reprocher d'arrêter quelque chose qui n'est pas obligatoire, que l'on fait depuis longtemps mais qui n'est pas obligatoire, donc vous pourriez d'abord souligner, mais vous l'avez fait insidieusement, que c'était une très bonne politique. Cela le reste puisqu'on continue à le faire dans les collèges qui sont en REP et REP+, mais, en même temps, vous nous en voulez un peu, quelque part, alors que le responsable est l'État : vous-même, vous le dites. « L'État n'est pas capable, l'État ne sait pas faire, l'État ne nous donne pas de visibilité ; le Département, c'est bien, avec vous, c'est carré, il y a la visibilité, il y a la durée », mais, attendez, c'est le monde à l'envers, Monsieur Benarafa, prenez-vous en à l'État ! En plus, on est en doublon. À l'époque, on faisait, vous nous reprochiez d'avoir le coffre-fort, mais on pouvait faire, et en même temps, l'État ne faisait pas. Aujourd'hui, le coffre-fort n'existe plus, on le verra quand on votera le compte administratif, et, par ailleurs, l'État fait ou, normalement, il annonce qu'il fait. Vous dites : « C'est comme ça » ; eh bien battez-vous ! Battez-vous pour l'avoir dans vos communes, puisque vous me dites que l'État le fait d'une façon contractuelle ; s'il le fait de façon contractuelle, que vos Maires, et vous-mêmes, vous battiez auprès de l'État !

J'ai écrit pour prévenir l'État que j'allais arrêter à cet endroit-là et qu'il mette en place vraiment les choses que l'État a décidées ; je l'ai écrit à Monsieur Fulgence, qui est le Directeur académique. Après, je ne suis pas sur place pour vérifier, mais on a prévenu, en disant : « Attention, on va se retirer, puisque vous faites, donc prenez les mesures adéquates ». Vous n'avez donc qu'à m'aider auprès de lui pour qu'il fasse prendre les mesures adéquates.

Et puis, vous savez, ces enfants, avant d'être au collège, ils étaient à l'école, et une partie quand même de leur avenir se joue dès l'école. Est-ce que dans vos Villes, vous faites ce qu'on faisait dans ces collèges dont dépendent les enfants ? Est-ce que dans les écoles élémentaires, vous faites dans vos Villes ? Eh bien non ! Voilà, vous cherchez, eh bien non ! Pourquoi l'enfant doit-il attendre de dépendre du Département ? S'il y a des

difficultés, elles sont dès le départ, donc mettez en place aussi dans vos écoles élémentaires, Monsieur Benarafa !

Ce n'est pas une dépense obligatoire pour vous non plus, mais vous avez la compétence générale, les Villes ; moi, je ne l'ai pas, et après, on me le reproche, on me dit : « Vous intervenez dans des domaines qui ne sont pas les vôtres, donc du coup, les collectivités, vous dépensez trop. Boom, on va vous taper sur la tête ! ». Eh bien voilà ! Vous avez la compétence générale, je ne l'ai plus, et là où l'État intervient, j'ai décidé de ne plus intervenir, parce qu'en même temps, on ne va pas continuer à se faire trucher, alors qu'eux-mêmes ne mettent pas en place les politiques qu'ils ont décidées. Je ne leur ai rien imposé, ils l'ont voté ; eh bien, qu'ils mettent en œuvre ce qu'ils ont voté, et là, on sera d'accord ! Mais vous ne pouvez pas reprocher au Département de ne pas faire ce que l'État décide de faire et qu'il ne fait pas. C'est le monde à l'envers, quand même ! C'est moi qui vais manifester contre l'État et vous qui allez le féliciter ?! (*Applaudissements sur les bancs de la Majorité départementale*)

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Le groupe de Monsieur Datcharry et l'autre groupe aussi s'abstiennent.

M. Adjroud.- On fait quand même des choses dans nos Villes, Monsieur le Président.

M. le Président.- Je ne dis pas que vous ne faites rien, mais en tous les cas, vous ne faites pas autant. Eh bien faites autant !

M. Adjroud.- On fait autant à la mesure de nos moyens.

M. le Président.- Je commence à en avoir marre des donneurs de leçons. Cela va bien, mais à un moment donné. Y compris, regardez dans vos Départements, ce n'est pas fait non plus. D'accord ? Et ce n'était pas là une annulation...

M. Adjroud.- Moi, je suis dans les Hauts-de-Seine, donc je m'occupe des Hauts-de-Seine ; à bon entendeur !

M. le Président.- Oui, eh bien, vous êtes dans les Hauts-de-Seine, pareil, tout à l'heure, on me parlait d'autres Départements, permettez-moi aussi de vous en parler de temps en temps...

M. Adjroud.- Je vous rends votre réponse.

M. le Président.- En Seine-Saint-Denis, il me semble que les enfants et les quartiers en difficulté, il y en a beaucoup plus que dans les Hauts-de-Seine...

M. Adjroud.- Oui, et il y a de très beaux dispositifs en Seine-Saint-Denis...

M. le Président.- ... et pour autant, ce dispositif n'existait pas et n'a jamais existé...

M. Adjroud.- Et moi je suis de Châtillon et dans le 92.

M. le Président.- Il n'est même pas à supprimer, parce qu'il n'a jamais existé. On a voté, Monsieur Adjroud, et c'est comme cela !

Rapport n° 24.197 – Subvention départementale 2025 aux PEP 92 pour la gestion du centre de loisirs accueillant les enfants handicapés hospitalisés à l'Hôpital Raymond Poincaré de Garches.

M. le Président.- Sur le rapport 24.197, je n'ai pas d'inscrit. Il s'agit d'une subvention départementale aux PEP 92 pour la gestion du centre de loisirs accueillant les enfants handicapés hospitalisés à l'Hôpital Poincaré de Garches.

Adopté à l'unanimité.

SPORTS

Rapport n° 24.198 – Cessions de places JOP 2024 à la Ville de Boulogne-Billancourt.

M. le Président.- Rapport 24.198 : il s'agit de cessions de places pour les JO qui ont eu lieu en 2024 à la Ville de Boulogne-Billancourt.

Je n'ai pas d'inscrit.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.199 – Centre aquatique de la Grenouillère à Antony – Recours à une concession de service public.

M. le Président.- Rapport 24.199 : le centre aquatique de la Grenouillère à Antony – recours à une concession de service public.

J'ai un inscrit : Monsieur Jarry.

M. Jarry.- Oui, très court.

On va s'abstenir. On n'est pas contre toutes les délégations de service public, mais là, le rapport est vraiment très succinct et on verra au moment du cahier des charges si on vous accompagne.

M. le Président.- OK. Merci.

Je mets aux voix, pour l'instant, le souhait de recourir à la délégation et, effectivement, comme vous l'avez indiqué, on votera après sur le cahier des charges.

Sur ce premier vote, je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention des deux groupes ou d'un seul ?... Allô ! Ils sont partis...

M. Benarafa.- Pour.

M. le Président.- Donc le groupe de Monsieur Ouzoulias s'abstient.

L'autre groupe vote avec nous pour. Parfait !

Rapport n° 24.200 – Centre équestre du Domaine départemental du Haras de Jardy – Rapport annuel du concessionnaire – 2023.

M. le Président.- Rapport 24.200 : le centre équestre du Domaine départemental du Haras de Jardy, le rapport annuel du concessionnaire.

Je n'ai pas d'inscrit.

Il s'agit de prendre acte.

Nous prenons acte.

Rapport n° 24.201 – Golf, tennis et restaurant du domaine départemental du Haras de Jardy – Rapport annuel du concessionnaire – 2023.

M. le Président.- Rapport 24.201 : rapport annuel du concessionnaire, pareil, mais cette fois-ci pour le golf, le tennis et le restaurant du domaine départemental du Haras de Jardy.

Même vote : il est pris acte à l'unanimité.

Rapport n° 24.202 – Centre équestre du parc départemental des Chanteraines – Rapport annuel du concessionnaire – 2022-2023.

M. le Président.- Rapport 24.202 : le centre équestre du parc départemental des Chanteraines – rapport annuel du délégataire.

Il s'agit de prendre acte et nous prenons acte à l'unanimité.

Rapport n° 24.203 – Poney-club départemental de l'Île Saint-Germain – Rapport annuel du concessionnaire – 2022-2023.

M. le Président.- Rapport 24.203 : le poney-club départemental de l'Île Saint-Germain – rapport annuel du concessionnaire.

On prend acte à l'unanimité.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapport n° 24.204 – Assainissement – Rapport annuel du délégataire 2023 – Prix et qualité du service public de l'eau 2023 – Redevance assainissement pour 2025 – Modification du règlement d'assainissement – Réglementation et évolution de la taxation des eaux d'exhaure.

M. le Président.- Rapport 24.204 : le rapport annuel du délégataire sur l'assainissement.

Il y a cinq délibérations.

Je n'ai pas d'inscrit.

Les cinq délibérations sont votées à l'unanimité.

CULTURE

Rapport n° 24.205 – Musée du Grand Siècle – Don d'un fonds d'ouvrages anciens, d'estampes et d'objets divers.

M. le Président.- Rapport 24.205 : il s'agit du musée du Grand Siècle et d'un don d'un fonds d'ouvrages anciens, d'estampes et d'objets divers.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.206 – Musée du Grand Siècle – Concession de droits d'auteur – « Nicolas Poussin et la Grande Galerie du Louvre ».

M. le Président.- Rapport 24.206 : toujours le musée du Grand Siècle, pour une concession de droits d'auteur concernant « Nicolas Poussin et la Grande Galerie du Louvre ».

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.207 – Musée départemental Albert-Kahn – Cession de droits et remise de fichiers numériques – Établissement public des musées d'Orsay et de l'Orangerie.

M. le Président.- Sur le rapport 24.207, pour le musée départemental Albert-Kahn, une cession de droits et remise de fichiers numériques, je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.208 – Château de Sceaux, musée départemental – Convention de dépôt et concession de droits patrimoniaux – Buste de Louis Guillaume Fulconis.

M. le Président.- Rapport 24.208 : le château de Sceaux, pour son musée, une convention de dépôt et de concession de droits patrimoniaux concernant le buste de Louis Guillaume Fulconis.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.209 – Château de Sceaux, musée départemental – Avenant n° 1 au contrat de prêt d'œuvres – Ville de Gennevilliers – Exposition « *Trésors de Banlieues – Couronnes d'Humanité* ».

M. le Président.- Rapport 24.209 : toujours le musée départemental de Sceaux, l'avenant n° 1 au contrat de prêt d'œuvres de la Ville de Gennevilliers pour une exposition « *Trésors de Banlieues – Couronnes d'Humanité* ».

Approuvé à l'unanimité.

Rapport n° 24.210 – Archives départementales – Prêt d'une affiche – Gennevilliers – Exposition « *Trésors de Banlieues* ».

M. le Président.- Rapport n° 24.210 : j'ai une intervention...

Mme Mouaddine.- Rapidement, Monsieur le Président, juste pour vous remercier et remercier le Département pour le prêt de cette affiche, symbole inestimable de mémoire et de Résistance. Ce geste illustre l'engagement de notre collectivité à transmettre l'histoire, au cœur de la nouvelle édition de l'exposition « Trésors de Banlieues », qui se tiendra à Gennevilliers du 15 février au 13 avril à l'Usine des Chanteraines.

Après le succès de la première édition, ayant attiré plus de vingt-trois mille visiteurs, cette seconde édition réunira deux cent soixante œuvres issues des collections de soixante et onze collectivités de la banlieue parisienne et de province, avec une riche contribution des Villes des Hauts-de-Seine, que je tiens à remercier particulièrement ; pour les citer : Asnières-sur-Seine, Boulogne-Billancourt, Clichy, Colombes, Bagneux, Malakoff, Issy-les-Moulineaux, Levallois-Perret, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Bois-Colombes, Montrouge et Sceaux, qui participent à ce projet collectif.

Deux cent vingt groupes scolaires sont déjà inscrits sur cette exposition, qui s'impose comme un outil essentiel de l'éducation populaire.

Ce projet illustre combien la culture est un levier de cohésion sociale et de rayonnement pour notre territoire, grâce à une collaboration exemplaire de nos collectivités.

Je vous invite donc à venir nombreuses et nombreux découvrir cette exposition qui rassemblera des œuvres exceptionnelles.

Je vous remercie.

M. le Président.- Eh bien, écoutez, je n'ai rien à ajouter à ce que vous venez de dire, je crois qu'on partage tous cela et le plus grand nombre y a participé. C'est donc un vote à l'unanimité.

Rapport n° 24.211 – Associations culturelles – Représentations départementales.

M. le Président.- Rapport 24.211 : les associations culturelles, des représentations du Département dans différentes associations.

Il s'agit de désigner Madame Bécart au sein de l'association Le Plus Petit Cirque du Monde et Madame la Directrice de la Maison de Chateaubriand en qualité de représentante du Département à l'Assemblée générale des membres de la Fédération nationale des Maisons d'écrivain et des Patrimoines littéraires concernant le réseau Île-de-France.

Je n'ai pas d'inscrit.

Il y a donc trois délibérations.

Les trois délibérations sont votées à l'unanimité.

RELATIONS ET COOPÉRATION INTERNATIONALES

Rapport n° 24.212 – Compte-rendu sur les mandats spéciaux – Décembre 2023-Novembre 2024.

M. le Président.- Rapport 24.212 : le compte-rendu sur les mandats spéciaux du mois de décembre 2023 au mois de novembre 2024.

Il s'agit de prendre acte.

Nous prenons acte à l'unanimité.

Rapport n° 24.213 – Liban – Soutien au fonds pour les écoles d'Orient.

M. le Président.- Rapport 24.213 : un soutien au fonds pour les écoles d'Orient concernant le Liban.

Je n'ai pas d'inscrit.

Adopté à l'unanimité.

CONTRACTUALISATION MUNICIPALE

Rapport n° 24.214 – Commune de Bois-Colombes – Contrat de développement Département-Ville 2022-2024 – Avenant n° 1.

M. le Président.- Rapport 24.214 : la Commune de Bois-Colombes, avec son Contrat de développement, concernant un avenant pour les années 2022-2024.

Je n'ai pas d'inscrit, mais l'opposition ne prend pas part au vote et la majorité vote pour.

Rapport n° 24.215 – Commune d'Asnières-sur-Seine – Avenant n° 2 au contrat de développement Département-Ville 2022-2024 et contrat de développement Département-Ville 2025.

M. le Président.- Rapport 24.215 : l'avenant n° 2 au Contrat de développement de la Ville d'Asnières-sur-Seine et un Contrat de développement concernant l'année 2025.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote.

HABITAT – RÉNOVATION URBAINE

Rapport n° 24.216 – ADIL des Hauts-de-Seine – Subvention de fonctionnement 2025.

M. le Président.- Rapport 24.216 : il s'agit d'une subvention de fonctionnement auprès de l'ADIL des Hauts-de-Seine.

J'ai une inscrite : Madame Barthélémy-Ruiz.

Mme Barthélémy-Ruiz.- Merci.

Monsieur le Président, chers collègues,

Depuis le début de cette mandature, l'ADIL a fourni de nombreux efforts pour être plus efficace auprès des habitants qui sont en recherche d'information ou de conseil. Cette structure associative, dont je rappelle qu'elle a été créée à l'initiative du Département en 1992, joue un rôle très important, car nous savons tous que le domaine du logement – qu'il s'agisse de chercher à se loger, de savoir qui doit effectuer tels ou tels travaux, régler un contentieux entre occupant et bailleur, surseoir à une expulsion, mais aussi, de plus en plus, financer l'amélioration de l'habitat et choisir judicieusement son investissement locatif

– est souvent l’occasion d’obstacles juridiques, administratifs ou techniques. L’ADIL complète ainsi depuis longtemps l’action d’organismes qui agissent de façon généraliste pour la défense des consommateurs ou le suivi de situations contentieuses.

Les principaux utilisateurs de ce service sont, bien sûr, les personnes privées, mais ce qui est moins connu, c’est le rôle possible auprès des travailleurs sociaux et des élus.

Il y a un point très positif évoqué par le rapport : l’enquête qui a été menée à bien par l’ADIL afin de mieux connaître les attentes et surtout les améliorations à apporter à son fonctionnement. Elle a donc tenu compte des résultats de cette enquête.

Les utilisateurs se disent en général très satisfaits du service apporté, surtout depuis 2023, l’année dont nous avons le rapport, et, rançon du succès, il y a de plus en plus de demandes, surtout par téléphone ; peut-être que cela vient aussi de la faible amplitude des horaires d’accueil physique, mais en tout cas, il y a de plus en plus de personnes qui téléphonent.

L’enquête menée en 2023 a aussi été l’occasion pour l’ADIL de se rendre compte de l’importance des outils d’information et de multiplier l’édition de ces outils.

Elle a ouvert à ce jour, en plus de ses locaux du siège à Nanterre, vingt-trois permanences pour le public dans le département. Elle a rédigé une documentation sous forme de petites brochures au langage très accessible, et c’est assez rare pour être vraiment souligné. Ainsi, il y a eu une petite brochure, qui s’appelle : « *frappez à la bonne porte* », et qui recense tous les autres intervenants du secteur et le type d’informations ou d’aides que chacun peut apporter. Il y a donc vraiment une évolution très, très positive.

Simplement, quelques petites suggestions qui sont issues de la consultation du site, de la lecture du rapport, mais aussi des avis des utilisateurs qui sont accessibles sur leur site :

- un renforcement du nombre d’agents pour pouvoir recevoir davantage en accueil physique et parfaire la formation de tous les agents d’accueil – cela paraît important par rapport aux remarques qui sont formulées ;
- une montée en compétences de certains conseillers dans le domaine du savoir être. Dans les avis, il y a beaucoup de remerciements personnalisés, les seules critiques sont des manques de bienveillance de la part des conseillers ; je pense qu’une petite formation pourrait être utile à certains ;

- le Département, qui est le principal financeur, fixe, parmi les orientations souhaitées pour les prochaines années, une demande qu'une plus forte attention soit portée aux quartiers aux taux d'IPS les plus faibles, et cela paraît vraiment judicieux, parce que ces personnes ont de vrais besoins et que ce sont vraiment elles qui ne connaissent pas les situations qui peuvent permettre de résoudre notamment des problèmes de rénovation énergétique ;

- enfin, dernière suggestion : créer un lien plus fort avec les collectivités locales pour faire mieux connaître l'existence des permanences, parce qu'on se rend compte que presque tout ce qui se fait avec l'ADIL se fait soit à Nanterre, soit à Boulogne-Billancourt, parce que là, il y a des gros centres, et qu'ailleurs, des permanences existent, mais c'est une petite liste dans un coin de la page d'accueil, ce n'est peut-être pas assez connu, donc peut-être que les collectivités locales pourraient aider à cela à travers leur magazine et faire connaître ainsi les domaines dans lesquels l'ADIL peut prodiguer information et conseils.

C'était pour souligner tout ce qu'il y a de plus en plus de positif dans cette belle association.

M. le Président.- Merci, et on s'associe à vos félicitations et remerciements pour l'ADIL.

Je mets donc aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.217 – Aide à la création de logements locatifs sociaux Bagneux, Bourg-la-Reine et Antony.

M. le Président.- Rapport 24.217 : il s'agit d'aide à la création de logements locatifs sociaux à Bagneux, Bourg-la-Reine et Antony ; il s'agit d'apporter des financements, on en parlait tout à l'heure, des problématiques de logement social, à deux cent trois logements sociaux supplémentaires sur notre département pour un montant de 6,8 M€.

Je voudrais en profiter pour casser quelque chose qui démontre que, malgré ce que certains veulent véhiculer, notre Département a aussi beaucoup, globalement, de

logements sociaux, puisque nous avons deux cent seize mille logements sociaux dans les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis, dont on pourrait supposer que..., n'en a jamais que deux cent trente mille. C'est important de le savoir, parce qu'on pourrait laisser supposer qu'ils en aient des milliers et des milliers de plus que notre département. Deux cent seize mille/deux cent trente mille.

On a voté à l'unanimité ce rapport.

Rapport n° 24.218 – Aides à l'amélioration et à l'adaptation de l'habitat privé.

M. le Président.- On passe au suivant, qui est le 24.218 : les aides à l'amélioration et à l'adaptation de l'habitat privé.

Je n'ai pas d'inscrit.

Adopté à l'unanimité.

C'était le dernier rapport. Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter, pour ceux que je ne reverrai pas dans les jours qui viennent, de bonnes fêtes de Noël en famille, avec vos amis, et on se revoit l'année prochaine. Bonne fin d'année !

(la séance est levée à 13 heures 27)

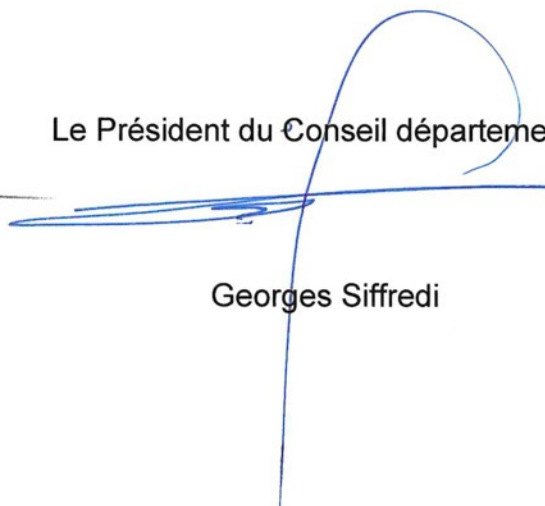
-:-:-:-

Le secrétaire de séance

A stylized signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Xabi Elizagoyen

Le Président du Conseil départemental

A signature in blue ink, featuring a large, high arching loop at the top, followed by a horizontal stroke and a long vertical line extending downwards.

Georges Siffredi